

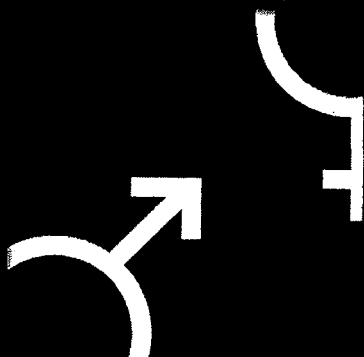


Une femme c'est aussi...

Votre fille, votre mère,
votre amie, votre cousine,
votre épouse, votre soeur,
votre amoureuse, votre voisine,
une contribuable,
une personne qui pourrait avoir
besoin d'aide, de soins, de votre
amitié, de ses enfants, de ses
parents, d'une attention
particulière...

Un homme c'est aussi...

Votre fils, votre père, votre ami,
votre cousin, votre mari,
votre frère, votre amoureux,
votre voisin, un contribuable,
une personne qui pourrait avoir
besoin d'aide, de soins, de votre
amitié, de ses enfants, de ses
parents, d'une attention
particulière...



Égalitariste

Est-ce que l'homme québécois est désavantagé?

Le Mouvement Égalitariste - Mémoire

Le Mouvement Égalitariste est composé d'hommes, de femmes et de parents concernés et engagés.

Notre but ultime est de mettre un frein à la désinformation et de construire une société solide, intelligente et consciente.



Est-ce que l'homme québécois est désavantagé?

Introduction	4
Première grille d'analyse - Ces étapes sont numérotées de 1 à 5.....	5
1- La naissance	5
2- L'enfance et l'adolescence	5
Le suicide	6
Nombre de suicide par année	6
Suicides par groupes d'âge (1997).....	6
Augmentation importante du suicide au Québec au cours des deux dernières décennies	6
Taux de mortalité par suicide selon le sexe au Québec, 1996.....	7
D'autres faits et statistiques sur le suicide au Québec	7
Voici comment les jeunes garçons vivent des discriminations à l'école	9
Mixité vs non-mixité.....	10
Quelques exemples de classes non-mixtes	13
Conclusions et recommandations	16
3- Début de l'âge adulte	17
L'éducation post-secondaire	17
Proportion des femmes dans différents domaines d'études universitaires en 2002	17
Taux d'obtention des diplômes	18
4- L'âge adulte	19
Le marché du travail.....	19
4a- Homme marié et homme divorcé avec enfant	21
4b- Homme séparé (était conjoint de fait) avec enfant	29
4c- Homme marié, pas divorcé, avec ou sans enfant	40
4d- Homme conjoint de fait, avec ou sans enfant	40
4e- Homme marié, séparé, sans enfant	40
4f- Homme conjoint de fait, sans enfant	40
4g- Homme célibataire, sans union et sans enfant	40
5- L'homme à la retraite	41
Seconde grille d'analyse	42
Discriminations qui affectent tous les hommes au Québec	42
Qu'en est-il des grands exclus de notre société ?	43
L'aide sociale	43
L'assurance-emploi.....	44
Les itinérants	44
La pauvreté extrême, l'itinérance a un visage d'homme.....	45
La violence	46
Portrait global par Madame Denise Bombardier.....	47
Conclusion	49
Recommandations	51

Introduction

Toute une question!

Surtout dans le contexte actuel de la société Québécoise où il est de rigueur d'affirmer que les hommes gagnent plus d'argent que les femmes et que celles-ci subissent davantage d'inégalités. Alors, même si les conclusions de ce travail apporteront DES PREUVES INCONTESTABLES, les lecteurs ne pourront s'empêcher de rire car ils sont tellement conditionnés à ne pas écouter le désarroi des hommes qu'ils rejeteront TOUS les faits du revers de main. Ils sont PROGRAMMÉS pour n'écouter que les souffrances des femmes. Ils peuvent être TRÈS intelligents, mais nous savons, grâce à la psychologie, qu'un conditionnement social bien fait rendra les intellectuels et encore plus les gens ordinaires, incapables de réfléchir de façon OBJECTIVE aux questions qui ont été affectées par ce même conditionnement. Dommage car les inégalités croissantes que vivent les hommes, et ce à tous les stades de leurs vie, va nuire considérablement à L'ENSEMBLE de la société Québécoise.

La situation a été étudiée en utilisant 2 grilles d'analyses

Première grille d'analyse

En ciblant les injustices et embûches expérimentées par les hommes à chacune des étapes de leur vie.

Seconde grille d'analyse

En fonction des inégalités globales vécues par de plus en plus d'hommes.

Première grille d'analyse - Ces étapes sont numérotées de 1 à 5

1- La naissance

Heureusement, la misandrie de la société Québécoise n'a pas encore poussé les gens à faire avorter les petits garçons, comme le pratique ouvertement la Chine misogyne à l'égard des petites filles. Ici, nous sentons un préjugé favorable aux petites filles. Elles sont plus disciplinées, plus studieuses, et plus tard les parents qui auront eu une fille s'enorgueilleront de ses réussites car les filles réussissent beaucoup mieux que les garçons, et ce à tous les niveaux. C'est ce que nous verrons plus loin. Il y a aussi énormément de non-dit et il faut être très franc envers soi-même pour admettre que nous avons un préjugé favorable aux filles. Je suis moi-même père, et je dois avouer être content que mon enfant soit une fille qui n'aura pas à subir les discriminations vécues par les hommes en raison de leur attribut masculin!

2- L'enfance et l'adolescence

C'est là que se joue l'avenir des garçons. Les enfants qui prennent du Ritalin sont des garçons 9 fois sur 10. NOUS DEVONS ADAPTER L'ÉCOLE qui n'est pas conçue pour la biologie plus démonstrative des garçons. Ces derniers se retrouvent aussi 3 à 4 fois plus nombreux dans des domaines sans avenir. Le décrochage scolaire affecte les garçons 2 x plus que les filles. Certains disent que l'écart entre le taux de décrochage des filles et des gars n'est que de 6-7%. Mais, si le taux de décrochage est de 7% pour les filles et de 14% pour les gars, on peut aussi affirmer que les gars ont un taux de décrochage 100% plus élevé que les filles. Les 2 façons de voir sont véridiques.

Les classes d'adaptations comptent généralement 3 X plus de garçons que de filles. Les garçons sont aussi 3 à 4 X plus nombreux à se retrouver dans des domaines où il y a peu ou pas d'avenir.

Les hommes se suicident 4 à 5 x plus que les femmes.

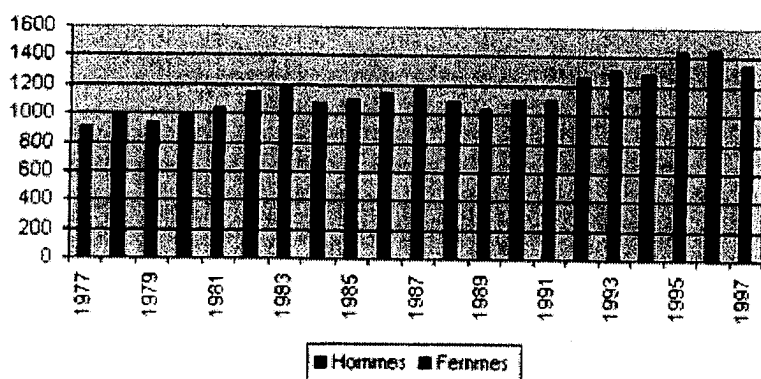
Source : "Cahier technique de la Semaine provinciale de prévention du suicide, Édition 1999", une production de l'AQS, sous la direction de Lucie Charbonneau.

Le suicide

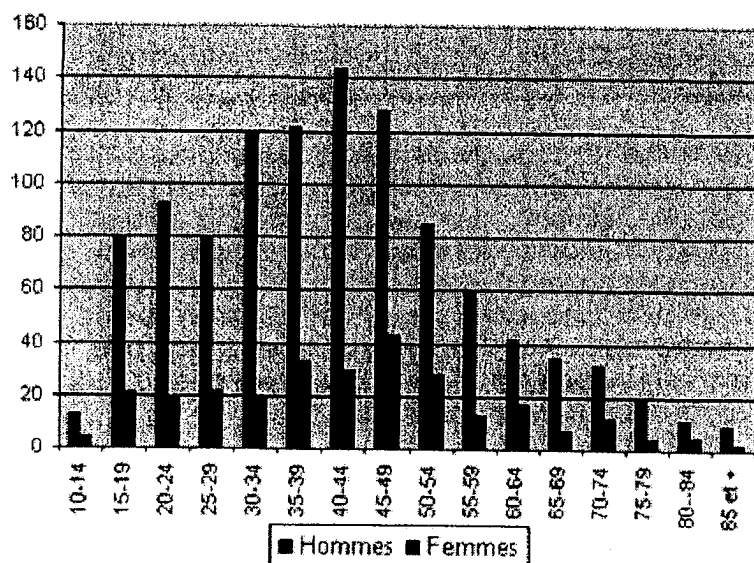
Cette surmortalité masculine par suicide caractérise le Québec lorsqu'on le compare aux pays scandinaves et aux pays européens, qui présentent également des taux élevés de suicide. Sur l'ensemble des décès par suicide chez les hommes, la majorité survient chez des hommes âgés de moins de 55 ans, soit près de 8 décès sur 10. Enfin, les taux de mortalité les plus élevés sont observés chez les hommes âgés de 20 à 44 ans:

Nombre de suicide par année

(hommes en noir et femmes en rouge):



Suicides par groupes d'âge (1997)

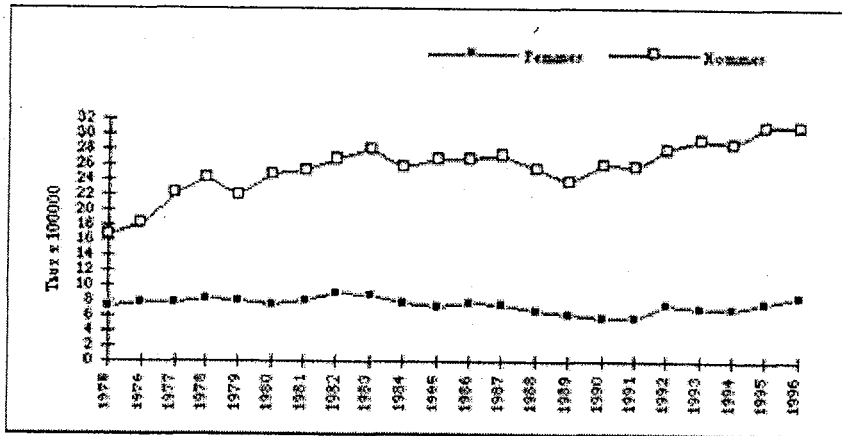


Augmentation importante du suicide au Québec au cours des deux dernières décennies

Le suicide s'est accru de façon importante dans la majorité des états industrialisés au cours des deux dernières décennies. Le Québec n'échappe pas à cette tendance. Depuis 1976, le taux de décès par suicide a connu une hausse progressive avec des périodes de relative stabilité au milieu et à la fin des années

1980 pour ensuite croître de façon marquée. Ainsi, le taux de mortalité par suicide entre 1976 et 1996 a augmenté de 62 % dans la population totale. Chez les femmes, le taux de mortalité entre 1976 et 1996 est passé de 6,8 pour 100 000 personnes à 8,5, tandis que chez les hommes, il est passé de 17,4 pour 100 000 personnes à 31,0, soit des augmentations respectives de 25 % et de 78 % (voir figure 1). Cette augmentation majeure a fait de cette cause de mortalité un problème préoccupant de santé publique pour ne rien dire du problème social que cela soulève.

Taux de mortalité par suicide selon le sexe au Québec, 1996



"De 1951 à 1986 au Québec, dans les autres provinces canadiennes, dans la plupart des états américains, en Norvège, au Danemark et en Finlande, on a constaté que le taux de suicide avait augmenté parallèlement à l'augmentation du taux du divorce. On a même calculé une augmentation de 1% du taux du divorce qui a été associé, pendant toutes ces années-là, à une augmentation parallèle de 0,33% du taux du suicide. Les deux marchent ensemble..."
Source: http://www.cam.org/~aqs/docs/doss/cah_hom.html

D'autres faits et statistiques sur le suicide au Québec

Les femmes font 4 fois plus de TENTATIVES que les hommes, mais au moins elles en émergent vivantes. Par ailleurs, le système de santé et de services sociaux demeurent pour les accueillir et les assister. Les hommes morts par suicide n'auraient pas eu lde services adaptés à leurs besoins afin d'éviter la mort.

Le Québec « produit » actuellement autant de suicides à lui seul que toutes les autres provinces réunies moins l'Ontario. Et il produit plus de suicides que l'Ontario, une province pourtant 58 % plus peuplée.

Au Québec - et c'est un cas particulier -, les suicides tuent plus que les homicides, dans un rapport d'environ 1 à 10.

Le taux de suicide est trois fois plus faible chez les femmes, alors même qu'elles font plus de dépressions.

L'année charnière est 1964. À cette date, le taux de suicide entame une croissance continue, le nombre de mariages explose, tandis que nombre de naissances commence à chuter et que celui des avortements est à la hausse. Tout cela s'observe aussi ailleurs au Canada et au même moment. Mais au

Canada, toutes ces tendances s'infléchissent à partir de 1972, alors qu'au Québec elles continuent à se maintenir. C'est aussi vers le milieu des années 1960 que les Québécois se mettent à désertier massivement les églises. Autre date-clé : 1972. À partir de cette année, le nombre de divorces connaît une ascension vertigineuse, surtout au Québec.

Le suicide est-il la manifestation d'une maladie mentale dont souffriraient les personnes qui le commettent?

« Cette hypothèse ne tient pas la route socialement », dit le Dr Hubert Wallot. Selon lui, on ne peut relier le nombre de suicides seulement à celui des dépressions. « Multiplier les prescriptions d'antidépresseurs ne réglera donc pas le problème, il faut intervenir sur les causes sociales. »

Médecin-conseil auprès de cette régie, le Dr Wallot pointe du doigt la désintégration sociale. « Elle est reliée à un index de détresse élevé », dit le médecin, qui répond ainsi au Dr Pierre Vincent, psychiatre à Québec.

Selon ce dernier, la majorité des gens se suicident à la suite d'une dépression ou d'une maladie bipolaire non détectée ou non traitée. Le Dr Vincent disait dernièrement dans L'Actualité médicale qu'on se suicide plus à Québec qu'à Moscou, bien que l'existence soit plus rude en Russie. Il déplorait aussi qu'il n'existe aucune politique de traitement des patients à risque.

Au Québec, le taux de suicides est en hausse constante depuis les années 1960. « Les facteurs sociaux - qu'on sous-estime - interviennent bien plus qu'une éventuelle mutation génétique, impossible en une génération », dit le Dr Wallot. Les ressources en psychiatrie étaient plus rares en 1950. Pourtant, on se suicidait moins. De plus, Montréal compte sans doute, en proportion, plus de ressources spécialisées en psychiatrie que Moscou. « Il faut donc regarder ailleurs la cause de tous ces suicides. »

Multiplier les centres de prévention du suicide, bien qu'ils aient leur utilité, n'est pas la solution, selon lui. « Il faut restaurer le tissu social, ce qui ne se fait pas en un mandat. » Le psychiatre mentionne les trois piliers habituels d'une société que sont la famille, l'intégration sociale et la religion. « On peut larguer l'un des trois, les deux autres compenseront tant bien que mal. Mais le propre du Québec, c'est d'avoir tout balancé en même temps et en très peu de temps. » Aujourd'hui règne l'anomie, l'absence de normes. « Rien n'est plus interdit, y compris de se tuer. On s'aperçoit aussi que l'individualisme a ses limites, car on ne refait pas la société à soi tout seul ! »

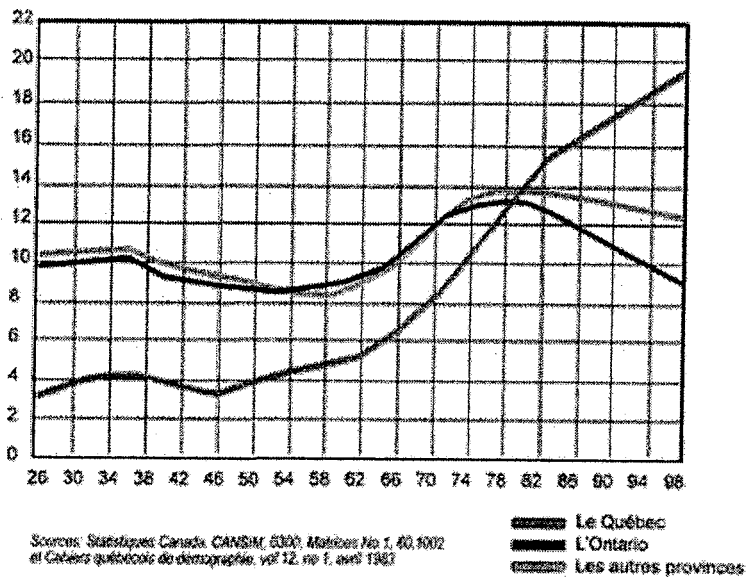
Le plus efficace, en prévention, ce sont les ressources de première ligne. « Il faudrait davantage d'omnipraticiens qui soient capables de détecter et de traiter les dépressions. Ça a donné des résultats dans d'autres pays. » Mais le suicide n'est pas un problème sectoriel qui interpelle un seul ministère. Selon le Dr Wallot, aucune des provinces canadiennes qui a réussi à infléchir son taux de suicides ne s'en est rendu compte en fait. « Elles ont renforcé les moyens d'intégration sociale, mais ça ne se fait pas en lançant des programmes spécifiques. »

Loin de moi l'idée de décrier les centres de prévention du suicide, insiste le Dr Wallot. Mais le candidat au suicide n'appellera pas plus un tel centre qu'un braqueur de banque n'avertira la police avant de commettre un vol. « Les homicides se contrôlent par la police, pas le désespoir qui mène au suicide. »

Mais le suicide est un sujet qui rebute. « Pourtant, 25 personnes mettent fin à leurs jours au Québec chaque semaine. Le SRAS, le virus du Nil et la vache folle réunis n'y ont, à ce jour, fait aucune victime. »

Source: extraits d'un article publié dans la revue L'Actualité médicale, 2 juillet 2003, pp. 14-15

ÉVOLUTION DU TAUX DE SUICIDE PAR 100 000 HABITANTS AU QUÉBEC EN ONTARIO ET DANS LES AUTRES PROVINCES, ENTRE 1926 ET 1996



Voici comment les jeunes garçons vivent des discriminations à l'école

82,5% des élèves rejetés à la maternelle et au début du primaire par les enseignantes sont des garçons. Le rapport de recherche réparti sur 20 écoles, compile qualitativement les attitudes et les réponses des enseignantes et en vient à deux conclusions indéniables:

- Les attitudes des enseignantes sont significativement plus favorables à l'égard des élèves filles qu'à l'égard des élèves garçons;
- Plus de filles que de garçons sont considérées attachantes par les enseignantes alors que davantage de garçons que de filles sont considérés rejetés.

(Résumé d'une partie de la recherche): *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. XXVI, n.1, p.35 à 54, Attitude des enseignantes de maternelle selon le sexe des élèves. Par Louise Paradis, Ph. D. et Pierre Potvin, Ph. D de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Année 2000. Page 48 tableau 3. Recherche intégrale: Disponible au C.R.I.R.E.S. à l'Université Laval, Québec, sous le titre Facteurs de réussite dès le début de l'éducation préscolaire et du primaire (Vol. 5, no 3, 2000).

Mixité vs non-mixité

Le plus grand spécialiste québécois sur la question du décrochage scolaire des garçons; Yves Archambault:

L'école des filles

Yves Archambault, l'ancien directeur de la CSDM, entame un doctorat sur l'échec scolaire des garçons.

Yves Archambault a dirigé la plus grosse commission scolaire du Québec: 200 écoles, 12 000 employés et un budget de un demi-milliard de dollars.

Il est aujourd'hui étudiant à temps plein. «Le golf, je n'aime pas!»

Cas no 1. Un enfant s'érafle un genou en jouant à la «tag». Réaction de la direction: ce jeu sera désormais interdit dans la cour de l'école.

Cas no 2. Des garçons reviennent trempés de leur récréation, car ils ont joué au «roi de la montagne» sur l'immense banc de neige accumulé dans la cour. Résultat: on fait enlever la montagne de neige par la souffleuse.

Cas no 3. Pour retrancher 15 minutes à la journée de travail, une école primaire décide d'abolir la récréation de l'après-midi. De toute façon, le personnel trouvait laborieux d'habiller les enfants pour une pause aussi courte.

Ancien directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Yves Archambault estime que ces trois situations «vécues» illustrent à merveille le fait que l'école, de nos jours, n'est pas adaptée aux besoins des garçons. «Avec des exemples comme ceux-là, on s'étonne encore que les garçons trouvent l'école ennuyeuse. Il me semble que c'est évident: les gars ont besoin de bouger au moins entre les cours. Leur identification au groupe passe par l'activité physique, le sport. Plutôt que de respecter cette donnée, on fait marche arrière sur le temps alloué à l'éducation physique, aux activités parascolaires, etc.»

En plus de donner des cours à l'Université de Montréal, M. Archambault entame un doctorat sur l'échec scolaire des garçons. Il est très sévère à l'endroit de l'école québécoise en «faillite de mission», selon ses termes. «Avec 30 % de décrochage, personne ne peut parler de réussite. Prenez n'importe quelle entreprise qui perd 30 % de sa clientèle chaque année, c'est la banqueroute assurée.»

Contre la mixité

M. Archambault ne veut pas avoir l'air de critiquer d'anciens

collègues qui demeurent sur un navire que lui a quitté. «Ce que je dis aujourd'hui, je le disais à l'époque où j'étais directeur, affirme-t-il. Mais si l'on veut que les choses changent, il faut bien cerner les problèmes. Cela ne se fera pas tout seul.»

Changer, mais comment? En allouant plus de temps aux activités physiques. Quitte à séparer les garçons des filles. Un chercheur de l'Université Harvard que M. Archambault cite dans ses conférences, William Pollack, affirme que les écoles mixtes sont les plus mauvais lieux d'apprentissage qui soient pour les garçons. Ceux-ci apprennent en agissant et les filles en écoutant.

Pour bien marquer la différence des approches pédagogiques qu'il faut appliquer entre garçons et filles, Yves Archambault serait favorable au retour des écoles non mixtes. «Plusieurs études démontrent que la mixité nuit au succès scolaire, surtout chez les garçons, explique-t-il. Je me souviens d'une école anglaise de la CSDM, l'école James-Ling, qui a vu ses élèves mieux réussir après avoir renoncé à la mixité. Les filles réussissaient mieux en mathématiques et les garçons en enseignement de la langue maternelle.»

Le professeur Pollack recommande de créer, s'il le faut, des classes séparées dans des écoles mixtes. Les élèves y sont moins anxieux, ont une meilleure estime de soi et sont moins complexes.

Sages comme des... filles

On exige des enfants qu'ils demeurent sagement assis pendant des heures sans faire de bruit. Pour les «hyperactifs», il y a le Ritalin. On proscriit toute forme de compétition. «Et pourquoi n'y aurait-il pas de vertus à la compétition? Regardez l'effervescence qu'engendre l'arrivée d'une équipe de football à l'Université de Montréal. J'étais au premier match: quel enthousiasme collectif! Les garçons carburent à la compétition. Ils adorent. Pourquoi ne pas encourager cette attitude?»

L'école québécoise est encore très massivement portée par des femmes. «Très peu d'hommes enseignent au primaire et ceux qui le font adoptent très souvent le "modèle" féminin. C'est regrettable.»

Se défendant d'avoir un discours antiféministe («ce n'est pas parce qu'on s'intéresse aux garçons qu'on ne se réjouit pas de la réussite des filles»), M. Archambault est conscient de l'aspect provocateur de ses propos. Mais il lui semble urgent de réagir, car les hommes de demain pourraient être totalement effacés par des conjointes pleines d'assurance, mieux payées et installées dans des emplois plus intéressants. Déjà, les universités sont envahies par les femmes, tandis que les hommes sortent par la petite porte.

La retraite? Pour quoi faire?

À titre de chargé de cours au Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation, M. Archambault enseigne à de futurs directeurs d'école. Il affirme que ceux-ci peuvent exercer un effet très positif sur la réussite scolaire s'ils prennent leur travail au sérieux. «Certains sont très dynamiques et cela paraît. Un bon directeur peut avoir un effet d'entraînement sur tout le personnel.»

M. Archambault sait de quoi il parle. Avant de s'inscrire à l'Université de Montréal, il était directeur général de la plus grosse commission scolaire du Québec, qui compte 200 écoles, 12 000 employés et un budget de un demi-milliard de dollars. Après avoir lui-même enseigné au primaire et au secondaire puis dirigé une école, il est devenu directeur de la Commission scolaire de Saint-Jérôme. En 1992, il passait à la tête de la Commission des écoles catholiques de Montréal. À la suite de la déconfectionnalisation du système scolaire, celle-ci est devenue en 1998 la Commission scolaire de Montréal.

M. Archambault (y.archambault@umontreal.ca) aurait pu prendre une retraite tranquille. Mais il rêvait depuis longtemps de faire un doctorat. Et il est heureux. «Je passe des journées entières à la bibliothèque. Personne ne me cherche. Génial.»

Son plan de carrière? Un cours à la fois.

Mathieu-Robert Sauvé

Source: <http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/ArchivesForum/2002-2003/020930/article1461.htm>

Quelques exemples de classes non-mixtes

Expérience no 1

(...) "La dizaine d'expériences-pilotes de classes non mixtes, où les résultats scolaires des garçons rejoignent ou dépassent la moyenne des filles, prouve tout simplement que les garçons apprennent mieux lorsque certaines conditions sont réunies. Oh ! Surprise. Les garçons de classes non mixtes réussissent autant, peu importe que l'enseignant soit un homme ou une femme (du moins à ma connaissance). L'insuccès des garçons ou le succès des filles ne tient pas au sexe du titulaire, mais plutôt à la méthodologie de l'enseignement. Oui, les gars ont besoin de dépenser leur surplus d'énergie dans des sports " virils " pour être réceptif à l'apprentissage intellectuel. Qu'y a-t-il de mal à ça ? Arrêtez de " paranoïer " et de croire que l'on veut prendre vos jobs et avoir votre peau ! Pourquoi voudrions-nous vous enlever ce que vous faites avec tellement d'expertise ? Mais oui, je crois que nos garçons et nos filles auraient avantage, dès leur plus jeune âge, à avoir des professeurs (des parents) des deux sexes pour leur meilleur équilibre mental, émotif, intellectuel et relationnel." (...)

http://www.optionsante.com/yvondallaire/comm_bouchard.html

Expérience no 2

(...) "À l'école secondaire de Saint-Paul, à Saint-Paul-de-Montminy, étudiants de tous horizons sont bienvenus. Or depuis deux ans, garçons et filles qui sont admis en première secondaire font classe à part. Cette mesure a été instaurée pour tenter d'améliorer la performance des élèves masculins, sans nuire à celle des filles. Et selon le directeur Jérôme L'Heureux, qui a supervisé l'avènement de cette formule jusqu'à son départ pour une autre institution, cet automne, les résultats ont été plus que probants.

« Avant que l'on "démixe", nos garçons réussissaient moins bien en français, en arts, en enseignement religieux et en anglais. À la suite de cette expérience-là, ils ont mieux performé en anglais que les filles. Dans les autres matières, l'écart s'est amoindri, mais nos filles demeurent meilleures. »

L'initiative de l'école publique de Saint-Paul est le fruit d'une réflexion amorcée il y a quatre ans. La direction a d'abord tenté de cerner ce qui déplaisait aux garçons et ce qui les motivait. Puis, suivant l'une des recommandations du rapport Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles, publié en 1999 par le Conseil supérieur de l'éducation (qui a cependant déconseillé le retour aux écoles non mixtes), elle a adapté ses techniques d'enseignement de façon à tenir compte des styles d'apprentissage des étudiants masculins. Aujourd'hui, les garçons sont beaucoup plus motivés à réussir et sont moins souvent au cœur d'incidents disciplinaires que par le passé. Pourtant, malgré le succès de l'entreprise, M. L'Heureux refuse de parler de solution miracle, surtout qu'elle ne peut être appliquée à toutes les secondaires, en raison des cours optionnels et des frais impliqués.

« C'est une des solutions, ce n'est pas que la seule, précise-t-il. Il faut vraiment

prendre le temps de faire une réflexion avec l'équipe d'enseignants et tenir compte du milieu dans lequel on est. Dans notre cas, ç'a donné de très bons résultats, mais on ne peut pas imposer ce modèle-là, il faut que ce soit la volonté de changement des gens qui amène ça. »

Les problèmes de réussite et de persévérance des garçons prennent de l'importance au fur et à mesure qu'ils progressent dans le système éducationnel québécois. Le ministère de l'Éducation a établi qu'en 2000, le taux d'obtention du diplôme au collégial (DEC ou autre) chez les femmes était plus d'une fois et demie plus élevé que chez les hommes (47,9 % contre 28,9%). Cet écart entre les deux sexes est allé grandissant depuis l'année 1975-76, passant de 2,7 points à près de 20.

Au cégep Lionel-Groulx, à Montréal, on s'est intéressé à la question. Une étude maison a démontré que les gars représentaient 70 % des échecs en philosophie et 80 % des étudiants en mise à niveau - ceux qui n'ont pas obtenu la note de passage en français pour être admis au cégep. Coauteur de l'étude et professeur de philosophie à cette institution, Guy Ferland a recommandé la formation de groupes plus homogènes, où le professeur pourrait assurer un meilleur suivi de ses élèves, la prise en compte des différents styles cognitifs et la sensibilisation des enseignants à l'incidence que peut avoir leur sexe sur leur travail." (...)

<http://www.infobourg.qc.ca/AfficheTexte/Actualite.asp?DevID=1520>

Expérience no 3

(...) "Janel Gauthier, directeur du programme de doctorat en psychologie, orientation clinique, de l'Université Laval, propose dans les pages du quotidien Le Soleil du 2 septembre 2003 le retour aux classes non-mixtes jusqu'à la fin du secondaire, avec l'ajout d'activités communes à partir du deuxième cycle du secondaire.

Selon lui, la rectitude politique exige aujourd'hui qu'on prône l'égalité pour tous, l'intégration et les mêmes droits pour les garçons que pour les filles. Ceci laisse supposer qu'une telle idée sera loin de faire l'unanimité au sein du gouvernement.

Si Janel Gauthier propose de séparer les filles et les garçons, c'est sur un principe qui s'étend au-delà du sexe de l'enfant. Il juge qu'il serait bien de faire de même avec les enfants qui ont des retards d'apprentissage importants et ceux ayant des handicaps intellectuels.

Ceux qui ne sont pas d'accord posent la question suivante : où s'arrêtera cette séparation? Faudra-t-il séparer les jeunes selon leur religion, selon leur race? Bien sûr que non, on parle ici d'éducation, de besoins en apprentissage, et non pas d'idéologies ou de nationalités.

Des expériences concluantes

L'école primaire Aux Quatre-Vents, de Rivière-au-Renard, en Gaspésie, expérimente la séparation des sexes en 3e année depuis septembre 2002. Enseignants, parents et garçons n'ont que des éloges à faire à propos de ce

projet qui se poursuit cette année pour une classe de 5e et 6e années.

L'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, à Boisbriand, le vit depuis deux ans à cause, à l'époque, d'une surpopulation de garçons en première secondaire. On s'est aperçu après deux ans que les garçons avaient moins peur d'exprimer leurs émotions ou de se faire ridiculiser.

Pas encore de résultats, mais beaucoup d'enthousiasme

On n'a pas encore de certitudes en ce qui a trait aux résultats scolaires des garçons dans cette approche différente. Les enseignants semblent surtout avoir constaté des changements de comportement plus que l'amélioration des résultats scolaires. Dans certaines classes cependant, les résultats se chiffrent. Ainsi, à l'école secondaire Vaudreuil, la moyenne des garçons dans le cours de maths aurait augmenté de 10%. De plus, un nouvel objet de convoitise masculin aurait fait son apparition : la calculatrice à affichage graphique! « Elle passionne les garçons, et traumatise les filles », résumait dans les pages de La Presse du 3 mai dernier l'enseignante Claire Lefebvre.

Partout où l'expérience est tentée, le programme scolaire n'a pas été changé, mais adapté, notamment au niveau du choix des textes à étudier en français et des problèmes à résoudre en maths." (...)

<http://carrefour-education.telequebec.qc.ca/actualite/billets.asp?affiche=true&no=93>

Expérience no 4

(...)Ce n'est cependant pas une pratique courante dans nos écoles. Seulement quelques-unes d'entre elles séparent les garçons des filles.

À l'école publique secondaire anglophone James Lyng, dans le quartier Saint-Henri de Montréal, les garçons sont séparés des filles en classe. La direction de l'école a pris cette mesure il y a 5 ans, pour tenter de faire baisser le taux de décrochage chez les jeunes.

Est-ce une coïncidence ? Il y a 5 ans, le taux de décrochage était de 35 %. Il est aujourd'hui d'un peu plus de 20 %.

La direction de l'école est prudente. Les classes non-mixtes ont sûrement contribué à diminuer le taux de décrochage mais il y a aussi d'autres facteurs comme le tutorat et les classes plus petites.

<http://www.radio-canada.ca/radio/dimanchemag/septembre.html>

et... autre lien pour la même école, dans la revue l'Actualité:

http://www.lactualite.com/free_zone/article.jsp?content=20031024_101224_3316

Extrait:

(...) «Mister C.», comme le surnomment les adolescents, n'a jamais craint d'innover. En 1998, il a entrepris d'éliminer graduellement les classes mixtes. Aujourd'hui, sauf dans les groupes enrichis — où les élèves ne sont pas assez nombreux —, filles et garçons ne suivent plus les mêmes cours.«Ils apprennent

différemment, dit Wayne Commeford. Alors on a adapté l'enseignement selon le sexe.» Par exemple, les filles travaillent plus en équipes et apprennent en discutant, alors que les garçons reçoivent la matière brute d'un seul trait puis passent à des choses plus actives, plus manuelles. En fin de compte, les deux groupes auront vu la même matière, chacun à sa façon. (...)

Conclusions et recommandations

" L'attitude de l'enseignante envers le garçon. Dans l'ensemble et de façon constante, il existe une différence significative entre l'attitude des enseignantes envers les garçons et les filles. Cette attitude est toujours plus positive à l'égard des filles et l'écart est important. De plus, nous retrouvons de façon constante une proportion plus grande de filles considérées comme de type attachant comparativement aux garçons et, inversement, la proportion des garçons considérés comme de type rejeté est significativement et constamment plus grande que celle des filles.

Compte tenu de ces diverses constatations, nous recommandons:

- d'offrir aux enseignants la possibilité de se questionner sur leur relation et leur attitude envers les garçons à l'école,
- de remettre en question la conception du rôle de l'élève et de l'école qui, dans l'ensemble, semble mieux convenir aux filles qu'aux garçons." Page 104

Autres rapports de recherche:

- Salomon et Féat (1991) L'enseignant face aux rôles sexuels des filles et des garçons.: 84% des enseignants voient des différences d'attitude entre les sexes et ils utilisent des qualificatifs différents pour caractériser chaque groupe. Les épithètes qui concernent les garçons sont nettement plus défavorables que celles choisies pour les filles.
- Ferguson, Lloyd et Horwood (1991) Teacher evaluations of the performance of boys and girls.: Les résultats montrent que les enseignants tendent systématiquement à évaluer plus favorablement la performance des filles que celle des garçons.
- Potvin et Rousseau (1993) Attitudes des enseignants envers les élèves en difficultés scolaires, Québec: Ont étudié les attitudes d'enseignants du primaire et du secondaire envers les élèves en difficulté. Les résultats révèlent que les enseignants présentent de façon significative des attitudes plus positives envers les filles qu'envers les garçons.
- Botkin et Twardosz (1988) Early Childhood Research Quarterly: Ont observé, durant 37 semaines échelonnées sur deux ans, 47 enseignantes dans six maternelles. Ils ont enregistré les comportements d'ordre affectif de ces enseignantes et vers qui elles les dirigeaient. Les comportements observés incluent le sourire, des mots d'affections, des contacts physiques d'affections et des contacts physiques passifs d'affections. Les résultats révèlent que les enseignantes expriment plus d'affections aux filles qu'aux garçons.
- Brais (1991) Retard scolaire au primaire et risque d'abandon scolaire au secondaire. Ministère de l'Éducation du Québec. Met en évidence que le phénomène de l'abandon scolaire semble prendre racine dans l'expérience de l'élève dès le primaire.

Certains de ces problèmes affectent aussi les filles, mais comme nous venons de le voir, c'est de façon beaucoup moins sévère.

3- Début de l'âge adulte

L'éducation post-secondaire

Tout ceux qui travaillent dans le domaine de l'éducation connaissent le programme Chapeau les filles et le programme Exel science, 2 programmes qui permettent aux jeunes filles d'avoir une aide globale et financière pour percer dans des domaines où l'homme est encore majoritaire. Pourtant, les facultés universitaires du Québec sont très nettement composées de jeunes filles. Si la tendance se maintient, certaines facultés de médecine et de droit verront la disparition prochaine des hommes. Ces facultés sont déjà à 70-80% composées de femmes. MAIS LA SOCIÉTÉ CONTINUE d'aider les filles qui partent déjà avantagées dès la plus tendre enfance. Plus grave encore, on ne fait TOUJOURS RIEN pour aider les garçons à s'orienter dans des domaines à prédominances féminines.

Je suis moi-même étudiant à l'UQAM et malgré que je connaisse les chiffres, je suis toujours étonné de l'absence des hommes. Veut-on la disparition complète des hommes? Pourquoi n'est-il pas possible d'aider les femmes sans nuire aux garçons ou plutôt pourquoi ne pas aider autant les garçons et les filles pour construire une société VRAIMENT égalitaire? Voilà 3 questions qui méritent chacune une analyse sérieuse, mais je vais m'en tenir à la question principale de mon travail qui est de démontrer les discriminations que vivent les hommes à tous les stades de leur vie.

Proportion des femmes dans différents domaines d'études universitaires en 2002

Art:	64%
Administration/gestion:	51%
Science de l'éducation:	80%
Droit:	61%
Lettres:	72%
Sciences sociales:	64%
Sciences appliquées:	27%
Sciences pures:	51%
Sciences de la santé:	75%

Source: Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Taux d'obtention des diplômes

Taux d'obtention de diplômes selon le sexe pour les années 1998-2000 au Québec.

Source des données: Portrait social du Québec Données et analyses Édition 2001, ISBN : 2-551-21424-6. Chap. 7, page 184 tableau 7.4 et page 190 tableau 7.8.:

	Hommes	Femmes
Au secondaire	76,8%	90,4%
Au collégial	29,7%	49,4%
Au baccalauréat	21,7%	33,0%

En bref le 1/4 des garçons n'obtiendront pas leur diplôme secondaire, comparativement à 1/10 pour les filles.

Depuis les 20 dernières années au Québec, de façon constante, à tous les âges et avec un écart important, sans exception, les garçons sont exclus du système pour une raison ou une autre, dans une proportion significativement plus importante que les filles. Les conséquences du décrochage dans la vie d'un jeune sont d'un dommage indescriptible à court, moyen et long termes ... délinquant, rejeté socialement, il handicape sa réussite sociale à plusieurs niveaux, ses rêves, ses aspirations... et encore bien plus.

Source des données: Portrait social du Québec Données et analyses Édition 2001, ISBN : 2-551-21424-6. Chap. 7, page 186 Tableau 7.6

Les problèmes de réussite et de persévérance des garçons prennent de l'importance au fur et à mesure qu'ils progressent dans le système éducationnel québécois. Le ministère de l'Éducation a établi qu'en 2000, le taux d'obtention du diplôme au collégial (DEC ou autre) chez les femmes était plus d'une fois et demie plus élevé que chez les hommes (47,9 % contre 28,9%). Cet écart entre les deux sexes est allé grandissant depuis l'année 1975-76, passant de 2,7 points à près de 20

Tableau 7.6
Taux de décrochage selon l'âge et le sexe, Québec, 1981-1999

Âge et sexe	1981	1986	1991	1996	1997	1998	1999
17 ans	22,6	15,6	16,1	8,9	10,4	10,6	10,4
Hommes	24,1	17,9	17,3	10,6	12,6	12,9	12,2
Femmes	21,0	13,3	12,8	6,8	7,8	8,1	7,7
18 ans	31,0	21,6	20,7	16,6	16,0	16,7	16,5
Hommes	33,6	24,2	24,1	18,2	18,5	20,7	20,4
Femmes	28,0	17,6	17,2	11,9	11,2	12,5	12,9
19 ans	34,7	24,3	25,6	18,6	18,5	18,1	18,2
Hommes	37,7	28,7	29,8	24,7	22,8	21,3	24,8
Femmes	31,7	19,6	21,0	14,7	14,0	19,6	14,7
20-24 ans	n.d.	28,9	28,6	24,2	23,1	27,3	21,6
Hommes	n.d.	31,9	30,1	25,0	27,9	29,1	26,4
Femmes	n.d.	25,7	26,6	19,1	18,6	17,2	16,8

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives

4- L'âge adulte

Le SUICIDE continue d'affecter les hommes 4 ou 5 fois plus que les femmes, mais les femmes continuent de faire 4 fois plus de tentatives.

Le marché du travail

La loi 143

Concernant les quotas à emploi dans les organismes parapublics et péripublics ...une mesure qui devait être temporaire... Cette loi instaure une obligation légale pour les organismes parapublics d'engager en priorité les femmes dans les secteurs où elles sont déjà très largement en majorité. Interdiction légale de discriminer positivement les hommes à l'embauche dans les secteurs où ils sont très largement en minorité.

Au départ, toutes les mesures discriminatoires (art. 92 de la Charte et loi 143) devaient être temporaire, une fois les objectifs atteints:

Source: www.mrci.gouv.qc.ca/civiques/fr/280_2.asp

Voici un document qui explique le fonctionnement de la loi 143:
www.mensongefeministe.ca/loi143.html

LES MESURES DISCRIMINATOIRES SONT TOUJOURS EN PLACE.

Pourtant, la fonction publique du Québec, les organismes publics, organismes parapublics et péripublics sont maintenant majoritairement féminins.

(+ ou moins 56% de femmes en 2004 et en progression d'environ 1 % par année)

Nombre de personnes de l'ensemble de l'effectif selon le sexe et par groupes d'âge

	1998		1999		2000		2001		2002	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SEXE										
Homme	29 928	47.8	31 127	46.8	30 947	46.4	31 080	45.5	31 843	44.8
Femme	32 621	52.2	35 407	53.2	35 772	53.6	37 212	54.5	39 283	55.2
TOTAL	62 549	100.0	66 534	100.0	66 719	100.0	68 292	100.0	71 126	100.0

Source: conseil du trésor

http://www.tresor.gouv.qc.ca/resource/port_2002/tab12.htm

http://www.tresor.gouv.qc.ca/resource/port_2002/listetab.htm

Concernant le programme **CHAPEAU les FILLES**: Soit qu'on implante **CHAPEAU les GARS** dans les domaines traditionnellement féminins ou soit qu'on mette fin à ce programme discriminatoire envers les hommes...

Loi 143 voté par le PQ en avril 2001

Loi 35 - loi sur l'équité salariale (21 novembre 1997).

Au départ, l'article 19 de la charte, en vigueur depuis 1982, établit l'assise juridique de l'équité salariale. Cet article devait sa raison d'être pour corriger les injustices que subissaient les femmes. Mais la loi 35, qui touche autant les secteurs public et privé, part du principe que les femmes gagnent globalement 60 à 70% du salaire des hommes, tout en "oubliant" de mentionner que les femmes travaillent globalement de 60 à 70% du temps des hommes. OUI, je suis d'accord pour défendre le principe de: TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL. NON, je ne suis pas d'accord d'utiliser de fausses statistiques pour promouvoir des injustices et des exagérations. En 2003, selon les dernières statistiques, pour chaque HEURE TRAVAILLÉE, les femmes gagnent AUTANT que les hommes.

Source : www.mensongefeministe.ca/salaire.html

Si les femmes gagnent moins que les hommes, c'est tout simplement parce qu'elles travaillent moins et que globalement, elles passent plus de temps à la maison. Peut-être faudrait-il augmenter les allocations versées à la personne qui reste à la maison. Voilà je crois, une façon HONNÊTE et constructive d'aborder l'inégalité de REVENU (et non salariale) dont se plaignent les femmes. Encore un exemple de deux poids, deux mesures? Pourquoi ne pas corriger TOUTES les inégalités?

Pour l'instant, le lobby féministe et surtout les syndicats se BASENT SUR LA **FAUSSE** STATISTIQUE QUI DIT QUE LES FEMMES GAGNENT 60% A 70% DU SALAIRE DES HOMMES POUR LE MEME TRAVAIL. Si vous avez lu le document ci-dessus, vous avez pu constater que pour CHAQUE HEURE TRAVAILLÉE, LES FEMMES GAGNENT AUTANT SINON PLUS QUE LES HOMMES !!!! Ces 2 lobbys MANIPULENT les politiciens et l'opinion public pour siphonner toujours plus d'argent aux gouvernements !

Loi 35 voté par le PQ en 1997

Célibataire, marié, conjoint de fait, avec ou sans enfant?

Je vais analyser chacune de ces situations et leur impact sur les hommes.

Ici, nous verrons que le célibataire SANS enfant, habitant seul et l'homme marié sont nettement avantagés par rapport à l'homme divorcé ou séparé (s'il n'était pas marié) avec ou sans enfant.

En 1975, LA DECLARATION DU FEMINISME a ouvert la guerre au mariage en affirmant que cette institution était issue du patriarcat et était destinée à contrôler la femme ! Nous allons voir que pour l'homme; le fait de se marier et d'avoir des enfants constituent un grand risque pour son bonheur, sa réussite sociale et sa santé mentale. ! Le mariage et surtout la rupture du mariage sont devenus un véritable piège à con pour les hommes. Là-dessus, les féministes ont gagnées! Elles ont rendu le mariage et le divorce si dommageable pour l'homme qu'il faut être soit fou ou vouer une foi aveugle à l'égard de la femme pour s'y aventurer !

4a- Homme marié et homme divorcé avec enfant

(cela affecte environ 50% des hommes mariés avec enfant)

- Après une séparation, les hommes avec enfants N'AURONT PAS DROIT D'AVOIR de contact avec leurs enfants de façon ÉGALITAIRE avec la mère. Plus de **70%** des femmes ont la garde EXCLUSIVE de leurs enfants.
- La garde légale des enfants octroyée au père dans les décisions des tribunaux, a diminué de 3,3% au Canada entre 1978 et 1990, au profit de la garde partagée.
- La garde légale des enfants octroyée au père dans les décisions des tribunaux, est demeurée stable à $\pm 15\%$ au Québec entre 1986 et 1996, au profit de la garde partagée.

Enfants selon l'attribution de la garde lors du divorce 1986-1996

EN NOMBRE	PÈRE	MÈRE	PARTAGÉE	AUTRE	INCONNU	TOTAL
1986	363	1855	147	1	0	2366
1987	1951	10141	769	23	0	12884
1988	2581	13256	1010	38	0	16885
1989	2715	13204	1134	35	0	17088
1990	2647	12730	1209	29	0	16615
1991	2891	14059	1446	42	0	18438
1992	2860	13670	1519	31	6	18086
1993	2841	12889	1706	29	3	17478
1994	2452	12521	1632	25	4	16634
1995	2701	13270	1992	22	0	17985
1996	2516	11528	2169	44	0	16309
EN %	PÈRE	MÈRE	PARTAGÉE	AUTRE	INCONNU	TOTAL
1986	15.3	78.4	6.2	0.0	0.0	100.0
1987	15.1	78.7	6.0	0.2	0.0	100.0
1988	15.3	78.5	6.0	0.2	0.0	100.0
1989	15.9	77.3	6.6	0.2	0.0	100.0
1990	15.9	76.6	7.3	0.2	0.0	100.0
1991	15.7	76.3	7.8	0.2	0.0	100.0
1992	15.8	75.6	8.4	0.2	0.0	100.0
1993	16.3	73.8	9.8	0.2	0.0	100.0
1994	14.7	75.3	9.8	0.2	0.0	100.0
1995	15.0	73.8	11.1	0.1	0.0	100.0
1996	15.4	71.0	13.3	0.3	0.0	100.0

Dans ce lot, de **50 à 70%** (selon les études) des pères auraient voulu avoir une garde partagée, mais n'auront droit qu'à une fin de semaine sur 2, en sus de quelques jours durant les congés annuels. Ceci constitue, à mes yeux et à ceux de la majorité des Québécois, l'injustice la plus flagrante commise à l'égard des hommes dans cette société. Si le temps de garde n'était pas rattaché au montant de la pension concomitante, peut-on imaginer que la garde partagée serait la norme?

96% des payeurs de pension alimentaire sont des hommes au Québec

Source: Gouvernement du Québec, Ministère du Revenu, Loi d'accès à l'information, nu: 01-360047, année 2001. Pages 2 et 3

50% du 4% des femmes qui doivent payer des pensions alimentaires, "s'arrangent" (par le biais de la cour) pour échapper à leurs obligations!

Mais 96% des hommes (qui doivent payer une pension par ordonnance de la cour) sont soumis au régime de perception automatique et la cour ne permet pas aux hommes d'échapper à cette obligation... (jurisprudence disponible)

Si la pension était calculée en fonction des besoins DE BASE REELS des enfants et non sur le revenu des parents (ou sur le temps de garde), peut-on imaginer que la garde partagée serait la norme?

96% de 1 milliard (962 200 000 \$) de dollars en 5 ans (connus dans le système), a été payé par les hommes pour les femmes et leurs enfants au Québec seulement (entre le 1 décembre 1995 et 31 mars 2000). *Source: Gouvernement du Québec, programme de perception des pensions alimentaires 2000. Page: faits saillants.*

Voici comment fonctionne la loi sur les pensions automatiques et la loi sur la perception automatique

*** Loi sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants**

(et loi sur les droits de garde et de visite au fédéral) ...(1997). C'est la plus flagrante aberration du monde... Cette loi est tellement anti-enfant et anti-homme..... 70% des enfants vont n'avoir qu'une mère APRÈS une rupture ! Même si 50 à 70% (selon les études) des pères demandent et/ou désirent une garde partagée ... les pères acceptent souvent une entente à l'amiable (80% des cas) qui laissent les enfants + souvent qu'autrement avec la mère, car ils savent qu'ils n'obtiendront pas plus que ce que leurs ex-conjointes daigneront leur laisser ! Seuls les avocats ou autres intervenants honnêtes vous le diront!... Encore là, cette loi visait à corriger des torts passés, mais a créé les pires iniquités.... CONTRE LES HOMMES.... Les enfants ne sont pas la propriété de la mère... tout comme le marché du travail n'appartenait pas aux hommes !!!! TOUTES les études sérieuses démontrent que les enfants (en majorité) désirent leurs 2 parents et TOUTES les études sérieuses démontrent que les enfants ont besoin des 2 parents, et ce pour des raisons différentes... Ici je ne parle pas d'\$\$\$ mais bien pour leur développement

Cette loi prévoit également une indexation annuelle des montants prévus dans la table de fixation des pensions, mais sans mentionner l'indexation de la déduction de base fixée arbitrairement à 9,000\$ en 1997. Encore ici, ce sont les pères qui sont pénalisés par cet "oubli", eux qui représentent 96% des payeurs de pensions alimentaires. Cette déduction de base devrait être fixée à tout le moins au niveau du seuil de la pauvreté (entre 12,000\$ et 15,000\$ pour une personne vivant seule) et être indexée annuellement au même taux que la pension alimentaire.

Si le salaire du payeur de pension augmente d'une année à l'autre, la pension est ajustée automatiquement. Mais si le salaire du payeur diminue, il doit se payer un avocat pour faire rajuster le montant de la pension.

Enfin, la personne payant la pension qui retourne vivre en couple verra le revenu de sa(son) conjoint(e) pris en compte pour établir le montant de la pension alimentaire. Mais le revenu du nouveau conjoint de la personne qui reçoit la pension est "ignoré" dans le calcul.

Modification à la loi novembre 2003

Le projet de loi 21 par M. Marc Bellemare, Ministre de la justice du parti Libéral

Les juges devront désormais tenir compte des enfants nés d'une seconde union lorsque viendra le temps d'établir le montant de la pension alimentaire. Le régime actuel est, depuis longtemps, dénoncé pour son iniquité envers les hommes car les montants de pension sont calculés en tenant compte seulement des enfants issus de la première union du père. De plus, le montant d'exemption de base sera relevé à 10,000\$ (sans indexation annuelle) et les pensions ne seront + automatiquement indexées. C'est une bonne nouvelle mais c'est loin, même très loin de la coupe aux lèvres.. Suite aux pressions du puissant lobby des avocats (i.e. le barreau), toute référence à un service administratif de révision des pensions alimentaires a été éliminé du projet de loi 21. Les payeurs devront continuer à payer des montants d'honoraire faramineux à un membre du barreau pour mettre fin à une pension alimentaire concernant un enfant majeur, financièrement autonome. Le projet de loi non déposé au printemps dernier (2003) par le ministre Bégin (PQ) prévoyait une telle mesure.

La loi est en vigueur depuis le 1 mai 1997, Responsable de cette loi: Louise Harel, ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine au sein du PQ

...et la loi sur la perception automatique des pensions:

* Loi sur la perception automatique des pensions alimentaires appliqué par le ministère du revenu du Québec

(1 déc 1995) : Très inéquitable envers la MAJORITÉ des papas qui payent leur pension de façon régulière. Il faudrait modifier cette loi pour exempter TOUS les papas de cette mesure draconienne et irrespectueuse. Les mesures de perception automatique seraient appliquées SEULEMENT pour les parents fautifs. (Comme dans tous les autres pays Occidentaux).

Loi 60, en vigueur depuis le 1 déc. 1995, Responsable de cette loi: Jeanne L. Blackburn , ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine au sein du PQ

Voici un cas réel concernant l'avantage des femmes sur les hommes suite à une séparation. **CE CAS N'EST PAS L'EXCEPTION MAIS LA NORME AU QUÉBEC :**

Le fisc encourage les femmes avec enfants à vivre seules

Dominique Froment - Journal Les Affaires

16 mars 2002



Dominique Froment

froment@transcontinental.ca

Si les gouvernements sont sérieux dans leur volonté de mettre sur pied une véritable politique familiale, ils devront absolument revoir leur fiscalité. « Notre régime fiscal subventionne le divorce et la séparation et pénalise la reconstitution des familles », croit le fiscaliste

Yves Chartrand, du Centre québécois de formation en fiscalité. Les couples seront probablement choqués de constater que d'un point de vue fiscal, les femmes avec enfants mineurs pourraient avoir intérêt à quitter leur mari et à ne pas se faire de nouveau compagnon de vie (appelé conjoint fiscal après 12 mois de vie commune). Le tableau sur cette page, qui prend l'hypothèse d'un couple dont le mari gagne 75 000\$ et la femme 25 000\$, est on ne peut plus clair : en quittant son mari, Madame verra son revenu net passer de 18 302\$ à 38 924\$ par année, soit un gain appréciable de 20 622\$. Par contre, si elle se fait un nouveau conjoint fiscal, le fisc la pénalisera de 11 207\$ net par année. Rien, en somme, pour augmenter le taux de natalité.

« Ensemble, les couples de la classe moyenne n'ont droit qu'à peu d'avantages fiscaux. Mais dès qu'ils se séparent, au moins un des deux peut recevoir plusieurs crédits d'impôt et prestations

socio-fiscales », explique M. Chartrand.

Le gain de Madame, si elle quitte son mari, proviendra pour un peu plus de la moitié de la pension alimentaire non imposable que celui-ci lui versera (11 437\$). Mais elle profitera aussi d'un crédit québécois pour frais de garde plus généreux de 2 940\$ et d'une très généreuse prestation fiscale pour enfants et du supplément de la prestation de 4 682\$.

À cela s'ajoutera le crédit de la taxe sur les produits et services (TPS) de 650\$ et de la taxe de vente du Québec (TVQ) de 264\$, de même qu'un remboursement d'impôt foncier de 228\$ et une allocation familiale de 160\$. Cela, parce que le revenu familial passe de 100 000\$ à 25 000\$. Cet exemple retient l'hypothèse que le couple paie 6 000\$ par années de frais de garde pour leur plus jeune enfant.

Précisons que les crédits d'impôt et prestations de 11 207\$ seraient presque aussi élevés si le mari de Madame gagnait 50 000\$ (au lieu de 75 000\$).

L'amour coûte cher

Par contre, si elle se fait un nouveau compagnon de vie, Madame perdra tout, sauf la pension alimentaire de son ex-mari et 2 560\$ de crédit fiscal québécois. « Il faudrait dire aux femmes d'y penser à deux fois avant de se faire un nouveau conjoint fiscal, lance un peu ironiquement M. Chartrand. Ces règles ne peuvent qu'inciter les couples à la fraude fiscale en fournissant deux adresses distinctes. »

Par ailleurs, si le même couple place son plus jeune enfant dans une garderie à 5\$ par jour (1 250\$ par année), le résultat sera que Madame augmentera son revenu net de 18 860\$ si elle quitte son mari. Et si elle se fait un nouveau compagnon, son revenu net reculera de 7 964\$.

M. Chartrand a repris l'exercice avec un couple dont le mari et la femme gagnent chacun 30 000\$ par année, soit 23 371\$ chacun après impôt. Le couple a deux enfants mais il n'y a pas de frais de garde.

En quittant son mari, Madame verra son revenu monter à 33 594\$ après impôt et celui de Monsieur chutera à 18 287\$, sur la base d'une pension alimentaire de 4 200\$. « Du point de vue financier, il est probablement plus avantageux pour ce mari de demander la garde partagée des enfants », estime M. Chartrand.

Si Madame se fait un nouveau compagnon de vie (conjoint fiscal) qui a le même revenu brut que son mari, soit 30 000\$, elle perdra 6 023\$ par année en crédits d'impôt et prestations socio-fiscales. Madame peut toujours espérer que son nouveau compagnon voudra compenser en partie cette perte. Mais ça, c'est une autre histoire.



Yves Chartrand
Centre québécois
de formation
en fiscalité

Pourquoi vivre seule peut être plus payant pour une femme

	Ensemble		Séparés		Nouveau conjoint	
	Pierre	Louise	Pierre	Louise	Jacques	Louise
Revenu brut (salaire)	75 000 \$	25 000 \$	75 000 \$	25 000 \$	75 000 \$	25 000 \$
Revenu net (après impôt)	47 975 \$	20 180 \$	47 435 \$	23 003 \$	47 435 \$	20 720 \$
Réduction d'impôt à l'égard de la famille déjà accordée (s'il y a lieu) dans le calcul du revenu net				incluse		
Crédit pour une personne à charge admissible (équivalent de conjoint)				inclus		
Crédit pour une personne vivant seule déjà accordé (s'il y a lieu) dans le calcul du revenu net				Inclus		
Crédit TPS				Inclus		
Crédit TVQ				650 \$		
Remboursement d'impôt fonciers				264 \$		
Prestation fiscale pour enfants et supplément de la prestation				228 \$		
Allocations familiales				4 682 \$		
Crédit québécois pour frais de garde d'enfants (s'il y a lieu)				160 \$		
Pensions alimentaires		1 560 \$		4 500 \$		1 560 \$
Revenu disponible avant débours des frais de garde de 6 000\$			(11 437 \$)	11 437 \$		11 437 \$
Revenu disponible après répartition équitable (lorsque mariés) des frais de garde de 6 000\$	47 975 \$	21 140 \$	35 998 \$	44 924 \$	47 435 \$	33 717 \$
Gain net pour Louise si elle se sépare de son mari	45 413 \$		35 998 \$	38 924 \$	47 435 \$	27 717 \$
Perte nette si elle se fait un nouveau compagnon				20 622 \$		(11 207 \$)

Hypothèse : Chiffres basés sur les déclarations fiscales de 2001 et les pensions alimentaires de 2002. Louis a deux enfants de 3 et 8 ans (lorsque mariés, Louise et Pierre ont réclamé chacun un enfant à leur charge) impôts fonciers et scolaires de 1 000\$; frais de garde de 6 000\$

SOURCES : YVES CHARTRAND, CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION EN FISCALITÉ, Me ANDRÉE MORNEAU, LES MÉDIATIONS LACHANCE & MORNEAU (POUR LES PENSIONS ALIMENTAIRES)
TABLEAU : LES AFFAIRES

La situation financière de l'homme moyen et de la mère ayant évacué le père (famille monoparentale):

Le revenu moyen, après impôt, des mères monoparentales au Québec est de 21,387\$ annuellement. (Salaire incluant: pension alimentaire, allocation familiale, prestation fiscale pour enfant, remboursement de TPS,). Voir source. Ministère du Revenu, année 1996.

Le revenu moyen des Québécois actifs et non-actifs, est de 17,700\$ annuellement.

Source. Ministère du Revenu, année 1997.

La pension alimentaire (NON-IMPOSABLE) moyenne payée au Québec est de **5,356\$ annuellement.**

Source. Ministère du Revenu, année 1996.

Nous ne nions pas que certaines mères ont un SALAIRE moindre que l'homme moyen...mais si on parle de REVENU...DONC DES VRAIES CHOSES... les mères DU QUÉBEC ne sont pas à plaindre... au contraire...

Ce contre quoi nous nous insurgons, c'est le discours mensongé qui dit que les femmes (ce qui inclus les mères) gagnent 65 ou 70% du salaire des hommes ET CELA EST UNE DISCRIMINATION...

CE QUI EST FAUX...

Premièrement, les statistiques "officielles" ne tiennent pas compte des heures travaillées...

Deuxièmement si avec tous les REVENUS supplémentaires fournis par l'état et/ou le conjoint ou l'ex-conjoint les mères avaient un REVENU inférieur aux pères et/ou aux hommes, alors là nous pourrions parler de véritable discrimination!

De plus, les femmes célibataires du Québec (en 2004) gagnent le même SALAIRE que les hommes célibataires donc, encore une fois, il est faux de dire que: Les femmes gagnent 65-70% du salaire des hommes....car cette statistique "oublie" de départager les femmes célibataires, des mères (monoparentales ou en couple)

Voici une liste non-exhaustive des revenus additionnels NON-imposables et NON-comptabilisés (dans les statistiques officielles) pour les mères (en couple) ou monoparentales (ces subventions et/ou aides ont été conçues surtout en fonction des mères):

- Allocation logement qui profite aux monos ET elles ont même priorité (non-imposable)
- Des programmes de logements sociaux qui profitent surtout aux monos (non-imposables)...
- Des pensions alimentaires pour enfant à la mère dans 96% des cas (non-imposables)...
- Les allocations familiales pour enfants ---qui vont presque toujours à la mère--- (non-imposables)
- Les garderies subventionnées (non-imposables), etc...

Voici une liste non-exhaustive des revenus additionnels IMPOSABLES et COMPTABILISÉS comme revenus (ou déductions d'impôts) qui aident surtout les mères.

- Les pensions alimentaires pour ex-conjoint (imposable)
- Les déductions pour garderies privées
- Des déductions d'impôts pour enfant à charge, etc...

ON A 2 CHOIX:

1. Si on ne tient pas compte des heures travaillées dans les statistiques il faut au moins être honnête ET inclure les autres revenus !
2. Si on tient compte des heures travaillées alors on a les vrais chiffres !

Autre mensonge issue des statistiques déformées

Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la période de la semaine, Québec, 1986, 1992 et 1998

Sexe / Groupe d'activités	Dimanche	En semaine	Samеди	Total
1986	Heures/jour			
Hommes	24h	24h	24h	24h
Professionnel (hrs travaillées)	1.2	6.0	1.8	4.7
Domestique	3.3	2.3	2.9	2.5
Personnel	11.8	10.3	10.7	10.6
Libre	7.6	5.4	8.5	6.2
Résiduel	-	-	-	-
Femmes	24h	24h	24h	24h
Professionnel (hrs travaillées)	1.2	6.0	1.8	4.7
Domestique	3.3	2.3	2.9	2.5
Personnel	11.8	10.3	10.7	10.6
Libre	7.6	5.4	8.5	6.2
Résiduel	-	-	-	-

1. Les résultats pour l'année 1986 ne couvrent que la période d'octobre à décembre et ne sont pas strictement comparables avec ceux des années 1992 et 1998 qui couvrent une année complète.
 2. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
 Sources: Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986, 1992 et 1998, fichiers de microdonnées.
 Bureau de la statistique du Québec, Portrait social du Québec, 1992.
 Bureau de la statistique du Québec, Les conditions de vie au Québec: un portrait statistique, 1996.

Il est donc malhonnête de culpabiliser les hommes pour le temps moindre passé à faire du TRAVAIL DOMESTIQUE, car leur contribution en TEMPS et en effort au PROJET FAMILIAL est équivalent !

À noter: dans la définition des tâches domestiques on omet d'inclure: les ordures, les rénovations, la réparation de la toiture et de l'auto, l'enlèvement la neige de l'entrée, etc.

Ou "oublie" aussi de mentionner que les hommes sont majoritairement victime des accidents de travail.

Sources:

Ministère du revenu du Canada (plusieurs documents)
 Ministère du revenu du Québec (plusieurs documents)

Statistique Canada (plusieurs documents) et plus particulièrement:
 Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986, 1992 et 1998, fichiers de microdonnées.

Bureau de la statistique du Québec, Portrait social du Québec, 1992.
 Bureau de la statistique du Québec, Les conditions de vie au Québec: un portrait statistique, 1996.

Conclusion

Les mères monoparentales au Québec ont un revenu supérieur au revenu moyen des Québécois selon les déclarations de revenus pour les années 1996 et 1997, faites au Ministère du Revenu du Québec. Sans compter les autres avantages d'exclusivité sociale (ex: logements à prix modique octroyés en priorité aux mères monoparentales, discrimination positive de programmes d'accès à l'emploi, etc.).

Pour rajouter l'insulte à l'injure

L'homme devra payer une pension à l'ex-femme même si cette dernière EMPÊCHE le père d'obtenir davantage de temps de garde, car si la mère accorde plus de temps de garde, elle perdra une partie significative de la pension alimentaire pour enfants ET sera obligée d'aller travailler pour compenser cette perte. Cela aura pour CONSÉQUENCE de diminuer la pension pour elle-même en raison de son revenu de travail !

Le système est conçu pour déresponsabiliser la femme divorcée ayant des enfants

Elle aura tout intérêt à jouer la carte de la femme dépendante de l'homme. Ce système perpétue le patriarcat décriée par TOUTES les féministes !

J'allais oublier de mentionner que la loi du patrimoine familial donne plus de la moitié des avoirs à la femme. Je dis "plus de", car cette loi fait mention que la femme devra AUSSI recevoir compensation pour tout le travail (non-rémunéré) réalisé durant le mariage. Toute bonne féministe affirmera que cela est juste y compris moi-même. Dans les faits, l'homme se retrouvera souvent sans enfant, sans maison et devra payer des milliers de dollars en frais d'avocat, pour son avocat et CELUI DE MADAME. Car la femme qui travaillait au salaire minimum AVANT le divorce n'est pas admissible à l'aide juridique, la cour OBLIGERA L'HOMME à couvrir les frais d'avocat privés pour les deux partis. Si la femme ne travaillait pas AVANT la séparation, elle aura droit à l'aide juridique. L'homme n'a presque JAMAIS le droit à l'aide juridique..

4b- Homme séparé (était conjoint de fait) avec enfant

(taux approximatif de séparation de cette catégorie = 70%):

Il vivra les mêmes discriminations que l'homme marié, séparé avec enfant mais il n'aura pas à payer une pension pour son ex conjointe.

Il n'aura pas non plus à se soumettre à la loi sur le partage du patrimoine. Si au moment de la séparation, la maison était à son nom elle restera la sienne.... même s'il l'habitait avec la mère de ses enfants pendant 20 ans. Ici nous pouvons voir que la femme est nettement désavantagée. Mais elle n'a qu'à accuser son ex de voies de fait, ou pire encore d'agression sexuelle, et l'homme SERA jeté hors de SA maison et perdra contact AVEC SES ENFANTS.

Les statistiques sur les fausses accusations CONTRE LES HOMMES sont alarmantes. Le système de justice CRIMINALISE SYSTÉMATIQUEMENT les hommes/pères sur la base de SIMPLE ALLÉGATIONS, et ce pour le plus grand bonheur des membres du Barreau \$\$\$\$\$\$...

Les fausses allégations et accusatons ne sont JAMAIS punies car cela risquerait de détruire cette lucrative INDUSTRIE... Nous pouvons affirmer sans équivoque que la justice a complètement DISPARU de nos cour de justices pénales et familiales !

HONTE aux Juges, avocats, psy et autres intervenants qui profitent de cette business!!!!

Pourtant voici la réalité concernant la violence conjugale, la violence contre les enfants et les enlèvements internationaux;

Enlèvements parentaux internationaux

Deux fois plus de femmes mères, que de pères, "kidnappent" leurs enfants.

Source: Convention de la Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants Statistiques pour le Québec déplacement illicite ou non retour illicite du 1 janvier 1992 au 10 mai 1999. Département de la justice D.G.A.J.

Source: www.mensongefeministe.ca/enlxx.html

Enquête de la G.R.C.

46% des meurtres familiaux sur les enfants sont perpétrés par la mère, 35% par les pères. (page 17)

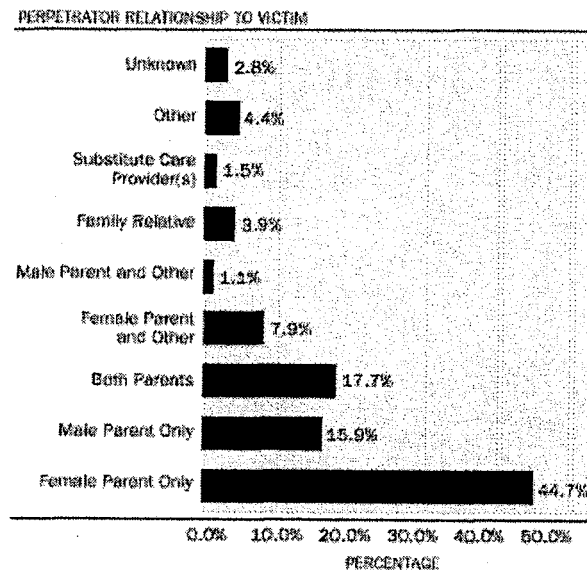
-Dans 43% des cas, la raison donnée pour le meurtre de l'enfant: la colère contre le conjoint. (Page 20)

Source: GRC de Marlene L. Dally Ph.D. : The killing of Canadian Chidren by Parent(s) or Gardien(s) Canada 1990 à 1993. www.mensongefeministe.ca/44grcx.pdf

Agressions sur les enfants

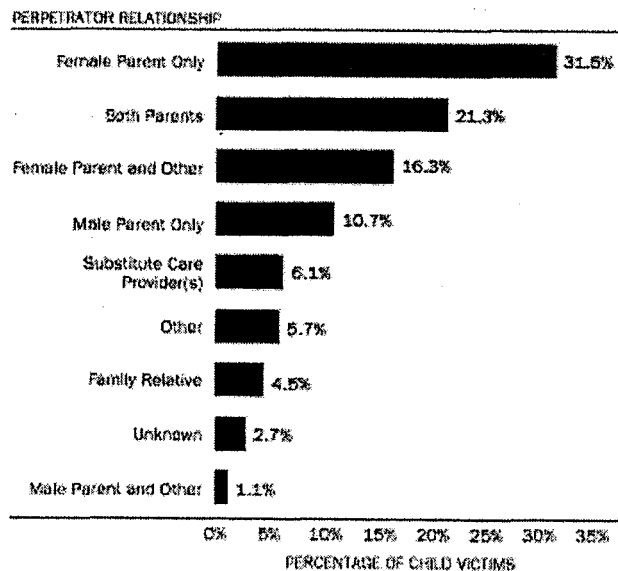
Aux États-Unis, sur 554 047 agresseur(es) identifiés, 61,8 % des agressions sur les enfants sont faites par les femmes. Dans 44,7%, c'est une mère qui agit seule!

Source: female parent acting alone page viii. Department of Health and Human Services, Administration on Children, Youth and Families. Child Maltreatment 1999: Reports From the States to the National Child Abuse and Neglect Data System (Washington, DC: U.S. Government Printing Office, 2000). Le rapport du gouvernement sur une évolution des 10 dernières années.



Note. Based on data in table 3-2.

De tous les enfants tués aux États-Unis, dans 31,5% des cas, ce sont des mères qui ont tué leurs enfants. Page 40, figure 4-3.



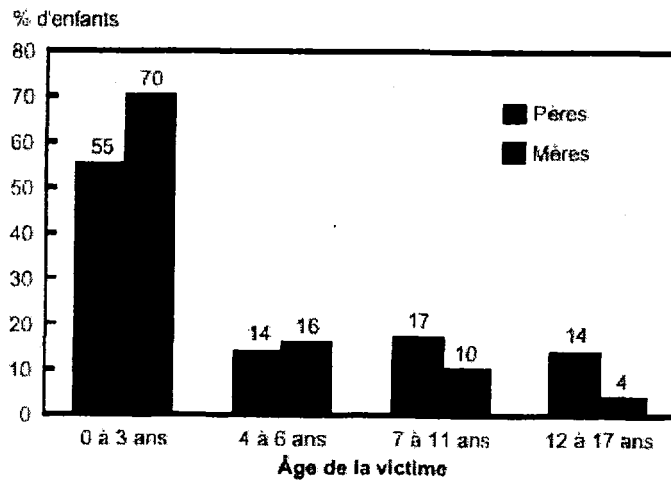
Note. Based on data from table 4-4.

Selon Statistiques Canada, 170 enfants ont été tués par leur mère au Canada, en dix ans, entre 1988 et 1997.

Source: Statistique Canada, *La violence familiale au Canada*, no :85-224-xif au catalogue année 2000. (Il y est dit: 17 par année en moyenne). Page 47, tableau 5.5.

Les femmes, mères, choisissent de tuer leurs enfants en plus bas âge, lorsqu'ils sont plus vulnérables. Page 48, figure 5.7

Plus de jeunes enfants tués par les parents, Canada, 1979 à 1998¹



En raison de l'arrondissement le total des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

¹ rectifiés.

¹ Comprend les jeunes Canadiens âgés de moins de 18 ans, où le sexe de la victime et le lien accusé-victime sont connus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'homicide.

Source : Statistique Canada nu: 85-224, *La violence familiale au Canada, année 2000*.
Lien : www.mensongefeministe.ca/11vccanf.pdf

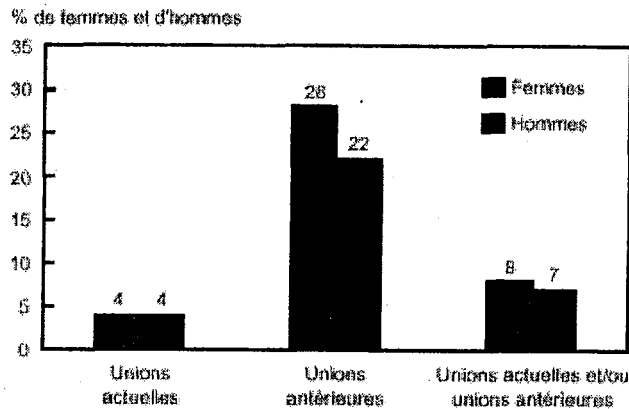
Violence conjugale

Et toujours selon Statistique Canada, voici les statistiques sur la Violence conjugale:

1 200 000 personnes touchées par cette enquête sur la violence familiale, la plus vaste enquête de stat. Can. (plan quinquennal); 549 000 hommes victimes de violence de leur conjointe et 690 000 femmes victimes.

Source: Statistique Canada année 2000, nu 85-224 (2000). **Figure 2.1** Page 11

Les taux de violence conjugale étaient semblables pour les hommes et les femmes, derniers 5 ans



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Selon l'enquête de 1999 de l'Institut de la statistique du Québec, il y a eu 145 000 hommes victimes de violence conjugale et 167 000 femmes. (page 59).

Les hommes portent 2 à 3 fois moins de plaintes à la police que les femmes pour la violence conjugale dont ils sont victimes (37%-15%). Page 5.

En couple, les hommes signalaient plus souvent que les femmes qu'ils se sont fait gifler (57% hommes contre 40% femmes), lancer un objet (56% contre 44%), ou donner des coups de pied, mordre ou frapper (51% contre 33%). 54% des hommes, qui ont été victimes de violence conjugale, étaient les cibles d'en plus d'un incident, et 13% ont déclaré avoir été agressés plus de 10 fois. Page 5.

Les hommes portent moins de plaintes à la police également pour les raisons suivantes:

- Au début des années 80, des politiques de mise en accusation obligatoire ont été mises en vigueur à l'échelle du Canada pour accroître le nombre de mises en accusation par la police et de poursuites par la

Couronne dans des cas d'agression contre la conjointe.
Page 20.

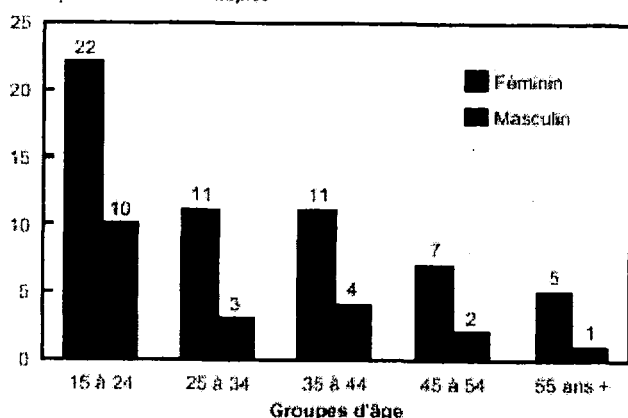
- En outre, les femmes étaient plus susceptibles de déclarer l'incident à la police pour que l'agresseur soit arrêté et puni (48 % de femmes agressées contre 34 % d'hommes agressés). Page 21.
- Dans 15 % des affaires, la police n'a pas porté d'accusation à la demande de la victime. Cette situation était plus fréquente lorsqu'il s'agissait de victimes masculines (26 %) que lorsqu'il s'agissait de victimes féminines (14 %). Page 25.
- Aussi, la police était 3 fois plus susceptible d'exercer son pouvoir discrétionnaire dans le cas des victimes de sexe masculin que dans le cas des victimes de sexe féminin (7 % contre 2 %). Cette tendance, en ce qui a trait au classement « sans mise en accusation » des affaires pour les victimes de sexe féminin et de sexe masculin de violence conjugale, a été plus ou moins constante entre 1995 et 1999. Page 26.
- Entre 1995 et 1997, le nombre d'affaires conjugales signalées à la police par des femmes a chuté de 7 %, tandis que le nombre d'affaires déclarées par les hommes a augmenté de 10 %. Page 26.

Source : http://stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/violence_h-f99_pdf.htm
www.mensongefeministe.ca/11vccanf.pdf

Taux d'homicides entre conjoints(es), au Canada: 433 hommes victimes de meurtre par leur conjointe, nu 85-224 (2000). Pages 43-44.

Homicides entre conjoints selon le groupe d'âge, 1990 à 1998^{1,2}

Taux pour 1 million de couples



¹ rectifiés.

² Exclut les cas où le sexe de la victime, le lien accusé-victime ou l'âge sont inconnus.

³ Taux pour 1 million d'hommes et de femmes légalement mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre par groupe d'âge. Taux fondés sur les estimations démographiques rectifiées au 1^{er} juillet tirées des Statistiques démographiques annuelles de 1999.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'homicide.

Des milliers et des milliers d'hommes se font accuser de voie de fait simple ou d'avoir proféré des menaces de morts, sans qu'il n'y ait de blessures et SANS TÉMOIN. Une femme n'a qu'à accuser pour que l'homme se retrouve avec la machine judiciaire sur le dos.

Voici 2 lois qui ont permises ses fausses accusations

Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels et politique d'intervention en matière d'agression sexuelle (loi 8)

(en vigueur depuis 1988) dans laquelle étaient consacrés les droits des victimes à être traitées avec courtoisie, d'être informées, indemnisées et protégées de même que le droit d'obtenir des services d'aide et d'assistance appropriés à leur situation. Cette loi permet de porter une accusation sans la présence de la victime qui est le PRINCIPAL TÉMOIN et la principale preuve. Cette disposition venait corriger certains abus vis-à-vis des enfants et/ou femmes (plus besoin de raconter leurs histoires à tous)....mais a ouvert la porte à une "flopée" de fausses accusations.....Les victimes de cette situation? LES HOMMES...très, très rarement les femmes! (*encore ici jusqu'à 50-60% des accusations sont fausses selon Stat Can) Cette loi et cette politique d'intervention "oublie" d'inclure les hommes victimes d'actes criminels et surtout les jeunes garçons comme victimes d'agressions.

Loi: www.canlii.org/qc/loi/lcqc/20030530/l.r.q.a-13.2/tout.html

Loi 8 en vigueur depuis le 17 juin 1988. Responsable de cette loi: M. Herbert Marx, Ministre de la justice au sein du parti Libéral du Québec

La politique sur l'intervention en matière de violence conjugale

- Première politique d'intervention par le ministère de la Justice et le Solliciteur général en 1986. et ensuite en 1995:
- Une nouvelle Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale qui, au départ, visait à protéger les femmes contre la violence conjugale mais qui a AUSSI permis les fausses accusations....(en ce moment, les statistiques concernant ces fausses accusations tournent autour de 30% à 60%...tout dépendant de la juridiction et de l'étude). Cette politique "oublie" aussi d'inclure les hommes comme victimes de violence conjugale. Cette politique mentionne aussi la violence des hommes envers leurs enfants, mais omet de mentionner la violence des mères envers leurs enfants. Pourtant selon

Stat Can, les mères commettent plus de violences
envers leurs enfants que les pères.

Discriminations qui affectent seulement les pères

La paternité de l'homme est présumée. Le test de l'ADN est à la charge du conjoint qui conteste et il «doit porter atteinte le moins possible à l'intégrité de la mère»;

Source: arts. 525-535.1 du Code civil du Québec

L'avortement n'est plus un acte criminel depuis 1988 et le fœtus n'est pas une personne (depuis 1973 aux États-Unis) mais l'homme peut encore être **parricide**;

Source : «La constante progression des femmes» p. 6

Loi sur la filiation (loi 84)

Extrait de l'émission ENJEUX (Radio-Canada) du 2 septembre 2003:

"si une femme prend la décision d'avoir un enfant seule, le père a seulement une année pour faire reconnaître sa paternité. Par contre, si la femme a un bébé sans entente préalable, le géniteur peut être poursuivi pendant 30 ans! Avec les nouvelles règles du jeu, on a deux poids, deux mesures. Une femme peut se servir d'un homme simplement comme géniteur. Un homme ne peut pas faire la même chose, puisque les mères porteuses sont interdites au Canada. Nulle part ailleurs, même dans les sociétés les plus progressistes comme la France, une loi ne va aussi loin. Mais cette loi a été adoptée à toute vitesse et mériterait peut-être un véritable débat de société."

Source : très bon reportage sur cette loi et sur certaines injustices faites
SPÉCIFIQUEMENT aux hommes; [www.radio-
canada.ca/actualite/enjeux/reportages/2003/030902/paternite.shtml](http://www.radio-canada.ca/actualite/enjeux/reportages/2003/030902/paternite.shtml)

**Loi 84 voté en juin 2002 par: M. Paul Bégin, Ministre de la
justice au sein du PQ**

À propos de l'avortement, de la maternité et de la paternité

La femmes ont gagné le droit sur leur corps et sur « le fruit de leur corps » i.e. fœtus

Pourquoi l'homme ne se battrait-il pas pour avoir le droit de refuser sa paternité? Question absurde? Pas tant que ça. Je crois qu'il y aurait symétrie de droit entre les hommes et les femmes.

Voici comment s'exercerait ce droit :

Après une confirmation médicale disant que notre compagne est effectivement enceinte, l'homme aurait, disons 3 mois pour accepter ou refuser sa paternité!

Trop révolutionnaire ?

La femme a demandé et obtenu le droit de faire ce qu'elle voulait avec "le fruit de son corps"; Est-ce que le pendant masculin de ce droit serait pour l'homme d'avoir le droit de refuser de reconnaître l'embryon résultant de "son fruit" i.e. son sperme ?

La femme a le droit de le faire avorter ET/OU DE L'IMPOSER AU PÈRE même s'il ne le désire pas... alors si l'homme refuse d'être père AVANT la naissance, n'est-ce pas la même chose que la mère qui refuse SA maternité AVANT la naissance? Si la femme se retrouve désemparée par la décision du père, elle n'a qu'elle à blâmer car elle ne s'est pas assurée du consentement du père AVANT de coucher avec lui...

Mais si elle ne se sens pas capable de l'élever toute seule, elle a encore LE DROIT et la POSSIBILITÉ de l'avorter!!!! L'HOMME N'A AUCUN DE CES CHOIX et ce, JAMAIS !

De plus, une mère peut NE PAS INSCRIRE le père au registre de l'état civil, ce qui le privera de TOUS ses droits en tant que père.

Voici un jugement sur le cas d'une mère qui a tous les droits sur l'enfant même après la naissance:

"Un droit exclusif des mères maintenu par la cour d'appel - Jeudi 24 mai 2001

Darrell Trociuk affirme qu'avant la naissance de ses trois garçons, il avait convenu avec son ex-partenaire qu'ils porteraient un nom de famille composé. Par la suite, il a appris que 5 jours après la naissance, la mère a enregistré les enfants uniquement sous son nom de famille. La loi des statistiques de l'état civil donne plein pouvoir à la mère à ce sujet et aucun au père. Monsieur Trociuk a contesté la constitutionnalité de la loi, affirmant qu'elle était discriminatoire.

Mais la cour d'appel a maintenu la loi. La décision n'a pas été unanime cependant. L'un des trois juges a soutenu qu'il est injuste que des pères, subvenant aux besoins émotionnels et financiers de leur enfants ne soient considérés par la loi que comme des donneurs de sperme."

<http://www.radio-canada.ca/uri.asp?regions/colombie-britannique/nouvelles/2002/archives/index.asp?val=20089>

Voici 4 scénarios concernant le refus de paternité:

Scénario # 1

La femme a reçu la confirmation qu'elle est enceinte et elle veut le garder, l'homme a 3 mois pour accepter ou refuser de reconnaître le "fruit de son sperme".

Scénario # 2

La femme a reçu la confirmation qu'elle est enceinte et elle ne veut pas le garder, dans ce cas-ci le droit de l'homme n'a pas préséance sur le droit de la femme de décider du sort du "fruit de son corps". Si l'homme voulait un enfant, il n'avait qu'à s'assurer que son désir était partagé!

Scénario # 3

La femme a reçu la confirmation qu'elle est enceinte mais ne le dit pas à son copain, l'homme a, A PARTIR DE LA DATE qu'il reçoit la confirmation, 3 mois POUR ACCEPTER OU REFUSER de reconnaître sa paternité...

Scénario # 4

Comme une femme qui se fait avorter... un homme qui refuserait sa paternité pourrait continuer à vivre avec la même femme.

La loi sur les prestations familiales

Une autre discrimination qui affecte seulement les pères:

Au nom de quel principe doit-on verser les allocations à la mère? D'accord pour verser cette allocation à la mère, si les parents sont séparés et que la mère a la garde. Mais si les 2 parents sont ensemble ou s'il y a garde partagée, est-il normal que cette allocation soit automatiquement envoyée à la mère?

Pour l'instant, l'article 6 de cette loi dit:

"6. Les prestations familiales sont versées par la Régie des rentes du Québec à la personne qui assume principalement la charge des soins et de l'éducation de l'enfant et qui vit habituellement avec lui, sauf les cas prévus par règlement du gouvernement."

Mais en général, le père et la mère en couple et qui travaillent, "ASSUMENT" autant les soins et la charge des enfants, en temps et/ou en argent.

Un couple séparé où le père assume 40% du temps de la garde verra l'allocation versée automatiquement à la mère. (à moins que le père connaisse ses droits). Malgré que le père "assume 40% de la charge des soins et de l'éducation de l'enfant "

La section III du règlement sur les prestations familiales donne priorité à la mère. Que la mère soit en couple ou séparé.

Lien de la loi:

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_19_1/P19_1.html

Règlement:

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_19_1/P19_1R1.HTM

La solution pour ne pas perpétuer cette injustice?

Les allocations familiales doivent être AUTOMATIQUEMENT versées aux pères et aux mères SAUF dans le cas d'un couple où un des 2 parents reste à la maison pour S'OCCUPER DES ENFANTS À TEMPS PLEIN. Mais après une séparation les allocations doivent être versées aux 2 parents de façon automatique et selon le temps de garde! Naturellement le parent qui a 100% de la garde et qui travaille devrait lui aussi avoir 100% de l'allocation. N'est-ce pas le but premier de cette loi?

Loi et règlement sur les prestations familiales (L.R.Q., c. P-19.1), en vigueur le 1er septembre 1997, remplace la loi sur les allocations d'aide aux familles (L.R.Q chapitre A-17), loi voté par le PQ

4c- Homme marié, pas divorcé, avec ou sans enfant

Tant et aussi longtemps que l'homme reste marié il ne vit pas de discrimination. De moins en moins d'hommes osent se marier !

4d- Homme conjoint de fait, avec ou sans enfant

Même situation que l'homme marié, pas divorcé avec ou sans enfant. De moins en moins d'hommes osent avoir des enfants !

4e- Homme marié, séparé, sans enfant

Il devra payer une pension pour madame et se verra enlever PLUS de 50% du patrimoine familial.. Il devra se payer un avocat et si madame ne travaillait qu'au salaire minimum il devra payer l'avocat de madame. Mais si la femme ne travaillait pas elle aura droit à l'aide juridique. Dans les 2 cas, les avocats auront intérêt à prolonger les procédures (\$\$\$) et c'est l'homme qui en sera le plus affecté!

4f- Homme conjoint de fait, sans enfant

Après une séparation ne subira aucune discrimination, sauf si la femme fait de fausse accusation. L'arme ultime pour déposséder et se venger de l'homme. L'homme méchant ne POURRA jamais utiliser cette arme contre la femme car le système (police et système judiciaire) ne lui permettra pas !

4g- Homme célibataire, sans union et sans enfant

Le seul qui ne subira pas de discrimination (dans ce domaine) ou n'aura pas peur de tout perdre après une séparation ou un divorce! Après cela on se demande pourquoi le taux de natalité est si bas!

5- L'homme à la retraite

Première discrimination

Loi sur les rentes du Québec (RRQ) Les femmes vivent 7 à 8 années de plus que les hommes... et elles contribuent le même % à la RRQ.

Loi sur le régime de rentes du Québec
www.canlii.org/qc/loi/lcqc/20030530/l.r.q.r-9/tout.html

Note: Les Suisses viennent (2003) de changer la loi pour faire payer plus les femmes que les hommes, ce qui est tout à fait NORMAL dans une société EGALITAIRE et JUSTE

Seconde discrimination

Un cas vécu par trop d'homme:

Un homme retraité, ingénieur, formateur et gestionnaire très connu, qui a travaillé 30 ans sa vie pour le gouvernement, doit payer plus de 64% de sa pension de vieillesse et de ses autres revenus BRUT à son ex-épouse. Le monsieur avait un niveau de vie assez élevé, doit maintenant vivre dans un petit 3½ et a de la difficulté à joindre les 2 bouts. Pendant ce temps-là son ex-épouse à un train de vie assez élevé. Lui a 1010 \$ et elle a 1900 \$ net par mois pour vivre. Ils (la partie adverse) ont gelé ses FEER, sa marge de crédit, saisi ses pensions (RRQ, et PENSION vieillesse de fédéral), saisi l'argent de la vente de la maison familiale, etc.

Encore une fois c'est une situation vécue de façon systématique par des milliers d'hommes DIVORCÉS. Mais cette génération d'hommes n'a pas été élevée pour DEMANDER DE L'AIDE! Ils vivent cette incroyable discrimination dans un silence PRESQUE COMPLET ! C'est vraiment triste de traiter ces hommes de cette façon !

Seconde grille d'analyse

Discriminations qui affectent tous les hommes au Québec

L'aide monétaire du gouvernement du Québec à la population aux organismes sans but lucratif:

Est dirigé selon le sexe: pour l'année fiscale 1999-2000; 35 045 336\$ orientés spécifiquement pour les femmes et 2 513 246\$ orientés pour les hommes. Attention !, pour seulement le ministère de la Santé et les Services Sociaux. Communiqué de L'après-Rupture, organisme de charité (O.S.B.L.), pour hommes pauvres et en difficulté, sans aucune aide gouvernementale. Pourtant, l'organisme communautaire L'Après-Rupture compte à lui seul plus de 3 milles membres. Pour la majorité, ces hommes sont sujets à être saisi à tout moment par le percepteur du Revenu, parce qu'incapable de payer suite à un divorce: la pension alimentaire, donner la moitié de ses biens à sa femme, de continuer à payer ses dettes et d'aimer ses enfants lorsque sa femme veut bien les lui laisser un peu...

Source : <http://www.mensongefeministe.ca/88impotsex.html>

De plus, les enquêtes en cours de L'après-rupture (<http://www.lapresrupture.qc.ca/>) tendent à démontrer que des différents organismes de femmes au Québec reçoivent du gouvernement provincial un total de subventions de l'ordre de **400 à 500 millions par année**, et ce, sans compter les subventions fédérales et privées. **Les organismes d'homme, moins de 10 millions** et L'après-rupture, rien du tout, malgré qu'il soit le seul organisme provincial dédié entièrement à l'aide des pères séparés et de leurs enfants.

Qu'en est-il des grands exclus de notre société ?

L'aide sociale

L'aide sociale, l'assurance emploi: Ces gens qui vivent la misère et la pauvreté au quotidien.

Depuis 20 à 25 ans, il y a autant d'hommes sur l'aide sociale que de femmes.

De l'aide sociale à la Sécurité du Revenu Rapport Statistique 1975-1994

Mois de mars	SEXE DE LA PERSONNE REQUÉRANTE				Total des ménages
	Hommes	%	Femmes	%	
1975	92255	46.5	105964	53.5	198219
1976	100062	45.7	118712	54.3	218774
1977	108708	46.2	126446	53.8	235154
1978	112725	47.5	134103	54.3	246828
1979	119561	46.2	139047	53.8	258608
1980	134467	47.2	150707	52.9	285174
1981	143325	47.4	159110	52.6	302435
1982	156584	48.2	166602	51.8	323186
1983	203707	51.3	193290	48.7	396997
1984	211337	50.9	204117	49.1	415454
1985	212559	50.1	212004	49.9	424563
1986	207368	49.8	208690	50.2	416058
1987	194339	49.8	195800	50.2	390139
1988	172318	48.2	185550	51.9	357868
1989	162928	47.8	177751	52.2	340679
1990	166101	48.3	177773	51.7	343874
1991	182394	49.8	183821	50.2	366215
1992	211985	51.3	201402	48.7	413387
1993	234453	52.0	216222	48.0	450675
1994	244204	51.6	228735	48.4	472939

L'assurance-emploi

56,5% bénéficiaires sont des hommes et 43,5% sont des femmes.

Source: Statistiques Canada nu: 73-202 (1976-1993)

Composition familiale des ménages vivant d'aide sociale, Québec, janvier 2003

Famille monoparentale	42%
Femmes seules	30%
Famille biparentale	1%
Mère et enfant	14 %
Couples avec enfants	7%
Couples sans enfants	6%

Les itinérants

Près de 250 000 mille itinérants au Canada;

Source: Canadian Council on Social Development, *Homelessness in Canada*, Ottawa. In T. Peressini, L. McDonald and D. Hulchanski, *Estimating Homelessness: Towards a Methodology for Counting the Homeless in Canada*, CMHC, Ottawa, 1996, p. 2. ([Voir source](#)).

85% des plus pauvres, soit les itinérants, sont des hommes.

La pauvreté extrême, celle que les gens ne veulent pas connaître, car elle est repoussante, sent mauvais et nous terrifie. Ceux qui n'ont pas de toit, pas de maison, pas de foyer, qui mendient pour se nourrir parce qu'ils n'ont pas d'argent, pas d'emploi, dorment sur les bancs publics. Qui vous demande de l'argent sur la rue? Qui voyez-vous coucher dans les parcs, sur les bancs, l'hiver et encore plus visiblement, l'été? Allez dans les grandes ressources, soit la Maison du Père, l'Accueil Bonneau, la Mission Bon Accueil et encore des dizaines d'autres, allez voir de près ce qu'est la pauvreté, qui sont les pauvres, quel visage ils ont...

Source:

1) United Nations, Committee on Economic, Social and Cultural Rights, *Points from the Examination of the Third Periodic Report of Canada on the Rights Covered by Articles 1-15 of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*, (e/c.12/Q/CAN/1) 10 June 1998.

(2) J. Ward, *Organizing for the Homeless*, Canadian Council for Social Development, Ottawa, 1989; Federation of Canadian Municipalities Big City Mayors' Caucus, *National Action Plan on Housing and Homelessness*, Montreal, 1991; Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu, *Les sans-abri au Québec: étude exploratoire*, 1988.

(3) H. L. Holley and J. Abroeda-Florez, *Calgary Homeless Study: Final Report December 1997*, Calgary, 1997. This information was not presented to the UN Committee by the Alberta government.

(4) Canada, Canadian Heritage, *Review of Canada's Third Report on the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights; responses to the written questions from the Committee on Economic, Social and Cultural Rights (e/c.12/Q/CAN/1) on the occasion of the review of the third periodic report of Canada concerning the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*

La pauvreté extrême, l'itinérance a un visage d'homme

250 000 hommes vivent dans la rue au Canada.

Dans plusieurs ouvrages, lorsqu'on parle d'itinérance féminine, on parle de problèmes spécifiques propres aux femmes. On y joint souvent une cause qui est la violence faite aux femmes. Par contre, lorsqu'on parle de l'itinérance des hommes, on y joint, la plupart du temps, des problèmes généraux socio-économiques...

- 83,5 à 89,1% des plus pauvres au Québec sont des hommes.

Source : Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec : Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-centre et de Québec, 1998-1999. De Micheline Ostoj, Louise Fournier, Serge Chevalier, Dir. Santé pub., Nathalie Plante et Robert Courtemanche aux enquêtes. Page 52 tableau 2.2
www.mensongefeministe.ca/22itinex.pdf

- 78% des plus pauvres en Colombie-Britannique, où l'on a des programmes de logement pratiquement gratuit, sont des hommes qui les utilisent;

Source : Local Responses to Homelessness: a Planning Guide for B.C. Communities, Ministry of Social Development and Economic Security. Doc:isbn 0-7726-4257-5. Année 2000. (Ce document prend environ 2 à 3 minutes à télécharger par modem câble). page 7:
www.mensongefeministe.ca/22cbx.pdf

- 86% des itinérants à Calgary sont des hommes.

Source : City of Calgary Community and Social Development Department Social Research Unit. July 1998: Count of Homeless Persons in Downtown Calgary. Page 2.
www.mensongefeministe.ca/22calgx.pdf

- 71 à 75% des itinérants à Montréal et environ sont des hommes.

Source : C.R.I. Collectif de Recherche sur l'itinérance : les personnes itinérantes et les ressources psychiatriques à Montréal, de Marie-France Thibaudeau, Jean Fortier, Paule Campeau. Juin 1999. Pages 19-20 tableau 4.2. www.mensongefeministe.ca/22montx.pdf

- 94,7% des itinérants au centre-ville de Montréal sont des hommes.

Source : Étude sur la mendicité et l'itinérance au centre-ville de Montréal. Dirigé par monsieur Daniel Fortin, Ph.D., professeur à l'Université du Québec à Montréal, Département de psychologie, LAREHS. Juin 1991. Étude disponible au Réseau d'aide pour les personnes seules et itinérantes de Montréal Inc., 94 rue Ste-Catherine Est, Montréal, Québec. www.mensongefeministe.ca/22itine.html

La violence

Meurtres entre conjoints aux USA

540 cas de meurtres entre conjoints, 318 hommes accusés (59%) et 222 femmes accusées (41%)

Hommes	Femmes	Références
Moyenne de 16,5 années de prison	Moyenne de 6 années de prison	Page 18, tableau 32
43% condamnés à plus de 20 ans	15% condamnées à plus de 20 ans	Page 18
69% utilisent une arme à feu ou un couteau pour tuer	95% utilise une arme à feu ou un couteau pour tuer	Page 2, tableau 3
5% ont eu une sentence de probation	2% ont eu une sentence de probation	Page 16, tableau 27
81% sentencés de prison	57% sentencées de prison	Page 16, tableau 27
2% acquittés	14% acquittées	Page 15, tableau 22

Source : U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics (B.J.S.). Meurtres entre conjoints; résultats des différentes sentences données, hommes versus femmes, dans les 75 plus importants comtés des États-Unis. Source des données: Spouses Murder Defendants in Large Urban Counties (B.J.S.), September 1995, nu. NCJ-153256. Enquête du gouvernement fédéral, données compilées par Patrick L. Langan, Ph. D., et John M. Dawson.

(Il n'existe pas de données spécifiques complètes pour le Québec, mais il n'est pas faux d'affirmer que la situation est comparable à celle qui prévaut aux USA)

Source : U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics (B.J.S.). Meurtres entre conjoints; résultats des différentes sentences données, hommes versus femmes, dans les 75 plus importants comtés des États-Unis. Source des données: Spouses Murder Defendants in Large Urban Counties (B.J.S.), September 1995, nu. NCJ-153256. Enquête du gouvernement fédéral, données compilées par Patrick L. Langan, Ph. D., et John M. Dawson.

Une autre compilation de données concernant les meurtres entre conjoints a été faite entre 1948 et 1952 et réalisée par Marvin Wolfgang. Elle démontre que **34% des femmes étaient acquittées comparativement à 4% pour les hommes**. Page 23.

Portrait global par Madame Denise Bombardier

Les statistiques sont alarmantes. Les hommes de demain seront sous-scolarisés, plus pauvres et donc plus démunis socialement que les femmes. Le phénomène s'observe partout au Canada mais c'est encore une fois au Québec que l'inversion de la situation est la plus spectaculaire. On savait déjà que les filles réussissent mieux en classe, qu'elles décrochent moins que les garçons, qu'elles sont désormais très majoritaires dans certaines professions libérales, la médecine au premier chef, voilà que les chiffres indiquent qu'il s'agit d'une tendance lourde et que l'écart entre les hommes et les femmes va s'accroître au profit des seules femmes.

Est-ce là l'égalité souhaitée par les femmes lorsqu'elles ont entrepris de se battre ? Est-ce ce que l'on souhaite pour nos fils, nos frères, nos maris, nos amants ? Celles qui se réjouissent bruyamment de cette infériorisation masculine au nom d'une idéologie revancharde, celles qui haussent les épaules comme pour banaliser le phénomène, celles qui s'enfouissent la tête dans le sable comme si leur vie allait échapper à cette révolution, toutes devraient s'interroger. Est-ce ainsi que nous voulons que les hommes vivent, pour paraphraser Raymond Lévesque ?

Le féminisme a élargi le champ féminin en assurant aux femmes qu'elles pouvaient accomplir à la fois les tâches de leurs propres mères, à savoir se marier, vivre en couple et avoir des enfants, et également toutes les tâches masculines, c'est-à-dire avoir comme leur père un métier, une profession, une autonomie financière et un statut social dans la sphère publique et non plus privée. Les garçons eux, ont subi une pédagogie négative. «Ne fais pas comme ton grand-père et ton père» proclament les nouveaux commandements. Dès la maternelle, les garçons sont plongés dans un univers quasi exclusivement féminin et cela se poursuit d'ailleurs au primaire. Les maîtresses, consciemment ou pas, les souhaitent souvent sages comme des filles, attentifs comme des filles, appliqués comme des filles. S'ils s'agitent, bousculent certains enfants, crient trop fort, on parlera d'agressivité et pourquoi pas de violence, transformant des tiraillements de garçonnet en comportements pré-pathologiques. Et vivement les pilules calmantes !

Dans les ex-pays communistes, on a déboulonné les statues de Marx et de Lénine, les islamistes ont détruit les bouddhas et nous, depuis des décennies, nous sommes employés à dévaloriser l'image de l'homme, du père en particulier. Les hommes eux-mêmes ont contribué à cet effondrement symbolique en fuyant leurs responsabilités paternelles. Les générations de garçons sans père qu'ont bien décrites Guy Corneau et tant d'autres ont engendré des fils fragiles, ceux-là mêmes qui se laissent mettre en échec par le système scolaire et qui, allénation extrême, s'en

vantent tout en s'étourdissant dans des bruits divers qui les empêchent momentanément de ressentir la terrible angoisse qui les attend au détour. Ils n'ont de modèles masculins que les sportifs millionnaires et qui le sont avant tout grâce à leurs millions. Rien de ce qu'ils accomplissent ne se fait au nom du père et ils ne se considèrent plus comme des fils mais plutôt comme des êtres flottants sans repères, isolés alors qu'ils se croient en gang et libres parce qu'ils sont sans attaches.

Aussi alarmant que ces statistiques est le silence. Depuis une semaine, date de parution des chiffres, aucune voix ne s'est élevée pour commenter la nouvelle. Pas de débat, pas de protestation, pas de commentaire de porte-parole patentés, ceux-là mêmes qui font commerce de dénoncer les injustices faites à l'air, aux arbres, aux animaux, aux habitants du fond de la planète et bien sûr aux femmes. Car faisons l'exercice. La même information publiée en changeant le mot homme par femme, imagine-t-on ce que cela aurait provoqué ? Depuis une semaine, les journaux auraient été inondés de lettres de lecteurs, d'analyses de spécialistes, la télévision aurait organisé des débats, les politiciens de tous bords, Mario au premier chef, se seraient commis d'office et des manifestations auraient sans doute eu lieu à travers le Québec. Or rien de cela ne s'est produit. À croire que les hommes ne se sentent pas concernés par ce qui arrive à leur propre sexe, ce qui est la preuve d'une aliénation encore plus terrible que celle que l'on observe chez eux sur le plan émotionnel.

L'avenir des relations hommes-femmes dans le contexte qu'annoncent les données actuelles sera sombre. Les inégalités, qui s'institutionnalisent, provoqueront des désarrois, des affrontements, des frustrations dont on imagine mal l'ampleur. Les Québécois souhaitent des changements par les temps qui courent. En tous cas, c'est ce qu'annoncent les sondages. Ce qui est en train de se produire de façon souterraine, aucune échelle de Richter ne l'a encore enregistré. Nous ne sommes plus dans une guerre de sexes mais dans la domination annoncée d'un sexe sur l'autre. Qui peut affirmer que la société des amazones a entraîné le progrès de l'humanité ?

Source: Denise Bombardier, *Le sexe fort en perte d'avenir*,
Le Devoir, édition du samedi 7 et du dimanche 8 septembre 2002.
<http://www.ledevenir.com/2002/09/07/8680.html>
<http://www.autonhommie.org/autonhomme/novembre/sexeFort.htm>

Conclusion

APRÈS CELA ON SE DEMANDE POURQUOI LE TAUX DE NATALITÉ BAISSÉ DE FAÇON AUSSI DRASTIQUE AU QUÉBEC. APRES CELA ON SE DEMANDE POURQUOI TANT D'HOMMES SE SUICIDENT AU QUÉBEC...

Aucun autre endroit au monde n'exerce autant de discrimination CONTRE les hommes qu'au Québec. Cette discrimination sexiste n'est pas la seule RAISON de la dénatalité, mais il s'agit certainement d'une des principales cause de la situation. Cette discrimination explique pourquoi les hommes ne veulent plus faire d'enfants. Lorsqu'on ajoute l'égoïsme et le matérialisme ambiant, on a un portrait COMPLET des raisons de la dénatalité. C'est à ce moment-ci qu'on entend les féministes (hommes et femmes) ricaner le plus fort. Les féministes sont persuadées que les femmes d'ici vivent la même situation d'opprimée face à l'homme oppresseur, dynamique retrouvée dans les sociétés tiers-Mondiste. Je fais remarquer aux féministes, tel que je le disais au début de mon texte, que même si j'apporterais des faits INDÉNIABLES prouvant la discrimination dont souffrent les hommes du Québec, leur conditionnement idéologique les empêche d'admettre l'évidence et les faits OBJECTIFS !!

Si vous voulez vous déconditionner, c'est assez facile. Vous n'avez qu'à penser avec votre cœur! REGARDER LES FAITS! Cesser de focaliser sur les discriminations que vivaient les Québécoises dans le passé! OUI, les femmes d'ici ont subi des discriminations plus que les autres femmes. Nous n'avons qu'à penser à la fameuse OBLIGATION DE NE PAS EMPÊCHER LA FAMILLE qu'imposait l'Église catholique. Nul part ailleurs les femmes ne furent transformées en " machine à bébés " contre leur gré. Même l'africaine moderne n'accouche pas d'autant d'enfants que le faisait la Québécoise. Aucune menace d'excommunication ne pèse sur l'africaine si elle n'enfante pas! De plus, comme la plupart des femmes du Tiers-monde, les Québécoises avaient peu d'accès aux études supérieures, ou au marché du travail. Elles étaient infantilisées par des lois qui faisaient d'elles soient des possessions du père, du mari ou de l'Église !

Mais tout ceci fait partie du lointain passé.

La situation de la femme québécoise moderne fait l'envie du monde entier. Et c'est bien ainsi!

Les hommes doivent donc arrêter de se culpabiliser pour les actions reprochées aux hommes du passé!

Vous n'avez peut-être pas été affecté par les différentes situations et lois discriminatoires.

Vous êtes privilégiés!

Mais vos grand-pères, votre père, vos frères, vos fils, vos amis n'auront peut-être pas la même chance. C'est pour ça qu'il est urgent d'agir!

Regardons la situation en face. Certes, il reste quelques améliorations qui peuvent être apportées à la situation des Québécoises. Mais ceci sera TOUJOURS vrai! Lorsque les femmes décident d'arrêter de travailler pour avoir un enfant ou pour s'occuper d'un parent malade, elles sont nettement désavantagées par rapport aux hommes. Mais, ce sera TOUJOURS les femmes qui enfanteront; c'est l'évidence même. Les femmes sont encore, en général, celles qui s'occupent du bébé une fois qu'il est né. Ce sont encore elles qui s'occupent le plus souvent d'un parent malade ou en perte d'autonomie.

C'est pour cette raison qu'une ALLOCATION substantielle (comme en France) pour la personne qui reste à la maison devrait être créé pour compenser les efforts supplémentaires fournis plus souvent qu'autrement par une femme.

Néanmoins, et en dépit de ce que vous venez de lire sur certains besoins des femmes, c'est désormais l'homme qui subit le plus de discriminations et qui a le plus besoin d'appui! La seule chose qui vous empêche de vous rendre à l'évidence de ce FAIT est votre conditionnement idéologique!

Les hommes doivent cesser d'avoir peur de dénoncer les multiples injustices qu'ils subissent ! Les femmes ne doivent plus demeurer silencieuses face à de telles discriminations sexistes! Une souffrance ou une discrimination n'est pas plus pénible lorsque vécue par une femme. Nous, les hommes, sommes encore trop souvent bloqués par notre réflexe de stoïcisme mâle : ne pas exprimer et encore moins crier notre désarroi.

La plupart des hommes ont adhéré d'emblée au principe d'égalité prônée par les pionnières du féminisme. Ils les ont accompagnées dans leurs revendications, n'hésitant pas à descendre dans la rue à leur côté et se remettre en question jusque dans les plus intimes replis de leurs êtres. Est-ce trop demander aux femmes libérées un retour d'ascenseur?

Hélas, le statu quo, l'immobilisme actuel implique nécessairement la domination du sexe féminin sur le masculin... et un mouvement de ressac, minant jusqu'aux acquis les plus légitimes du mouvement féministe.

Recommandations

1. Que l'État québécois reconnaisse officiellement l'immense progrès de la condition des femmes du Québec.
2. Que l'État québécois reconnaisse que les hommes ont aussi besoin d'aide, et qu'ils vivent de plus en plus de discriminations. L'État doit agir en conséquences, mais sans toucher aux acquis légitimes des femmes.
3. Que l'État québécois encourage les classes non-mixtes.
4. Que l'État québécois fasse une étude sur le lien qu'il pourrait y avoir entre les ruptures conjugales et les suicides de pères/hommes
5. Que l'État québécois encourage les hommes --- par discrimination positive --- à devenir enseignant et à occuper d'autres domaines à prédominance féminine.
6. Que l'État québécois reconnaisse que les lois sur l'accès à l'égalité (lois qui devaient être temporaires) ont donné les résultats escomptés (+ de 55% de femmes dans la fonction publique et para-publique en 2004... et en progression d'environ 1 % par année) et qu'il est temps de penser aussi aux hommes.
7. Que l'État québécois change ses façons de calculer les revenus et salaires des hommes et des femmes en incluant le temps travaillé et les autres revenus non-comptabilisés.
8. Que l'État québécois fasse une étude exhaustive et non-biaisée sur les discriminations qui affectent les garçons/hommes/pères et qu'il agisse en conséquence.
9. Que l'État québécois reconnaisse l'importance de la présomption de la garde partagée et qu'il fasse pression sur le fédéral pour qu'il adopte une loi allant dans ce sens!
10. Que l'État québécois fasse une étude exhaustive et non-biaisée sur les trop nombreux cas de fausse allégation en matière de violence conjugale et/ou d'abus sexuel.
11. Que l'État québécois adopte une nouvelle politique en matière de violence conjugale et d'abus sexuel. Pas pour aider les hommes coupables à échapper à une punition, mais bien pour punir les femmes coupables de fausses allégations, tout en continuant de protéger les femmes et hommes réellement victimes. Cette politique doit aussi reconnaître que les hommes sont aussi victimes de violence conjugale.
12. Que la politique officielle de l'État québécois sur les abus sexuels inclue aussi les hommes... surtout les jeunes hommes.

Finalement la recommandation la plus urgente et la plus importante

Que l'état Québécois mette sur pied un Secrétariat à la condition masculine et paternelle pour chapeauter toutes ces études et actions!

Le Québec est très avant-gardiste sur le plan social, tout comme la Suède, mais contrairement à ce pays, le Québec a vraiment négligé la condition masculine. De plus, l'Autriche et l'État du New Hampshire ont un département de la condition masculine, malgré que leur population masculine vit beaucoup moins de discrimination que les Québécois.

L'État québécois offre à ses citoyens...

- Un Conseil permanent de la jeunesse
- Un Secrétariat à la jeunesse
- Un Bureau de liaison avec les communautés culturelles
- Un Conseil des aînés
- Un Secrétariat aux aînés
- Un Office de la protection du consommateur
- Un Conseil du Statut de la femme
- Un Secrétariat à la condition féminine
- Un Office des personnes handicapées du Québec
- Un Secrétariat aux affaires autochtones

Mais rien qui s'occupe spécifiquement de la condition masculine et/ou paternelle!